

BURKINA FASO

Ministère des Droits humains et de la Promotion civique



Tableau de bord statistique 2019 des droits humains et de la promotion civique

Edition 2020

BURKINA FASO

Ministère des Droits humains et de la Promotion civique



Tableau de bord statistique 2019 des droits humains et de la promotion civique

Edition 2020

Avant-propos

La vision de la Politique sectorielle « Justice et droits humains » à l'horizon 2027 est : « **le Burkina Faso dispose d'une justice crédible, accessible à tous et respectueuse des règles d'un Etat de droit qui garantit aux femmes et aux hommes l'effectivité de leurs droits, pour une Nation pacifique et solidaire** ».

Afin de mieux capitaliser les résultats de la mise en œuvre de cette politique et d'orienter les actions en matière de diffusion des données statistiques sur les droits humains et le civisme au profit de la population, le Ministère des droits humains et de la promotion civique (MDHPC) a entrepris, depuis 2016, l'élaboration de l'annuaire statistique et du tableau de bord des droits humains et du civisme.

Le tableau de bord, document complémentaire de l'annuaire statistique, présente les données des structures du ministère et celles des autres départements ministériels sur les efforts en termes d'amélioration des droits humains et du civisme ainsi que des insuffisances enregistrées. Il décrit l'organisation, les moyens du ministère, les activités des structures et fait la situation de quelques droits humains et du civisme au Burkina Faso.

Mon département réitère sa profonde gratitude aux partenaires techniques et financiers et aux autres départements ministériels et institutions pour leur contribution indispensable à la réalisation du présent document. Je profite également de l'occasion pour formuler mes remerciements à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'élaboration de ce document.

Malgré les efforts déployés dans la réalisation de cette œuvre, celle-ci n'est pas exempte de lacunes et d'imperfections. Aussi sommes-nous ouverts à toutes les observations, critiques et suggestions pouvant contribuer à améliorer les prochaines éditions.

J'ose espérer que ce document répondra à vos attentes et constituera un instrument d'amélioration de vos connaissances statistiques dans le domaine des droits humains, du civisme et du droit international humanitaire au Burkina Faso.

La Ministre des Droits humains et de la
Promotion civique

Maminata OUATTARA/OUATTARA
Officier de l'Ordre de l'Etalon

Table des matières

Avant-propos	5
Table des matières	7
Sigles et abréviations	8
Note méthodologique	11
I. Organisation du MDHPC	12
I.1. Présentation des structures du ministère	13
I.2. Schéma de l'organigramme du MDHPC	21
II. Moyens du Ministère	23
II.1. Personnel du ministère	24
II.2. Budget du ministère	26
III. Activités du MDHPC	29
III.1. Droits humains et droit international humanitaire	30
III.2. Documentation et écoute	32
III.3. Protection des droits humains	34
III.4. Civisme, tolérance et paix	36
IV. Situation de quelques droits humains	39
IV.1. Droits civils et politiques	40
IV.1.1. Droit à la vie et à l'intégrité physique	40
IV.1.2. Droit d'accès à la justice	42
IV.1.3. Liberté matrimoniale	44
IV.1.4. Liberté d'expression et droit à l'information	46
IV.2. Droits économiques, sociaux et culturels	48
IV.2.1. Droit à l'éducation (1/2)	48
IV.2.2. Droit à l'éducation (2/2)	50
IV.2.3. Droit à la santé	52
IV.2.4. Droit à un niveau de vie suffisant (1/2)	54
IV.2.5. Droit à un niveau de vie suffisant (2/2)	56
IV.2.6. Droit au travail et à la sécurité sociale	58
IV.3. Droits catégoriels	60
IV.3.1. Droits de l'enfant	60
IV.3.2. Droits de la femme	62
IV.4.3. Droits des personnes privées de liberté	64
V. Situation du civisme	67
Chiffres clés	70
Liste des tableaux	72
Liste des graphiques	73

Sigles et abréviations

ADH	Attaché en droits humains
APE	Association des parents d'élèves
BIT	Bureau international du travail
CASEM	Conseil d'administration du secteur ministériel
CDH	Conseiller en droits humains
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CHN	Centre hospitalier national
CHR	Centre hospitalier régional
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIEODH	Centre d'information, d'écoute et d'orientation en droits humains
CIMDH	Comité interministériel des droits humains et du droit international humanitaire
CM	Centre médical
CMA	Centre médical avec antenne chirurgicale
CMLS	Comité ministériel de lutte contre le sida
CNDH	Commission nationale des droits humains
CPAF	Centre permanent d'alphabétisation et de formation
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
DAD	Direction des archives et de la documentation
DAF	Direction de l'administration et des finances
DCP	Droits civils et politiques
DCPM	Direction de la communication et de la presse ministérielle
DCPP	Direction de la coordination des projets et programmes
DDII	Direction du développement institutionnel et de l'innovation
DECC	Direction de l'éducation au civisme et à la citoyenneté
DEDH	Direction de l'éducation aux droits humains
DESC	Droits économiques sociaux et culturels
DFP	Direction de la formulation des politiques
DGDDH	Direction générale de la défense des droits humains
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGPC	Direction générale de la promotion civique
DGPDH	Direction générale de la promotion des droits humains
DIH	Droit international humanitaire
DMP	Direction des marchés publics
DP	Direction du partenariat
DPPO	Direction de la prospective et de la planification opérationnelle
DPSE	Département de la planification et du suivi-évaluation
DPTP	Direction de la promotion de la tolérance et de la paix
DPVDH	Direction de la protection contre les violations des droits humains
DRDHPC	Direction régionale des droits humains et de la promotion civique
DRH	Direction des ressources humaines
DS	Droits de solidarité
DSAI	Direction du suivi des accords internationaux

DSEC	Direction du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation
DSI	Département de la sensibilisation et de l'information
DSS	Direction des statistiques sectorielles
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'homme
EMC	Enquête multisectorielle continue
ENESI	Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel
EPU	Examen périodique universel
FAJ	Fonds d'assistance judiciaire
IB	Infirmier breveté
IDE	Infirmier diplômé d'Etat
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
ITS	Inspection technique des services
MDHPC	Ministère des droits humains et de la promotion civique
MEA	Ministère de l'eau et de l'assainissement
MENAPLN	Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
MESRSI	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MFPTPS	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
MFSNFAH	Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire
MJ	Ministère de la justice
nd	Non disponible (information non disponible à la source)
OMD	Ordre de mise à disposition
ONEA	Office nationale de l'eau et de l'assainissement
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels
PMAP	Programme de modernisation de l'administration publique
PN-AEPA	Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement
PNDES	Plan national de développement économique et social
PS-JDH	Politique sectorielle « Justice et droits humains »
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
RMAT	Rayon moyen d'action théorique
SFE/ME	Sage-femme d'Etat / Maïeuticien d'Etat
SP/CIMDH	Secrétariat permanent du Comité interministériel des droits humains et du droit international humanitaire
SP/ONAPREGECC	Secrétariat permanent de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires
TAP/TACH	Taux d'achèvement au primaire / Taux d'achèvement au post-primaire ou au secondaire
TBA	Taux brut d'admission
TBS	Taux brut de scolarisation
TGI	Tribunal de grande instance

Note méthodologique

Le tableau de bord statistique 2019 des droits humains et de la promotion civique est un document qui vient en complément de l'annuaire statistique de la même année. Il facilite la lecture de ce dernier à travers l'analyse de l'évolution de certains indicateurs sur une période donnée.

L'élaboration du tableau de bord 2019 des droits humains et de la promotion civique s'inscrit dans la dynamique de mise à la disposition des acteurs intervenant dans le domaine des droits humains et du civisme, un système d'information statistique pérenne. La méthodologie d'élaboration de ce document a consisté à l'actualisation des tableaux et graphiques à partir des données de l'annuaire statistique 2019 des droits humains et de la promotion civique, à l'analyse des données et à la validation du document.

La conception des tableaux synthétiques, des graphiques, le calcul de certains indicateurs (les taux, les proportions, les ratios, etc.) et les analyses sont faits par une équipe du ministère. L'évolution des indicateurs est particulièrement appréhendée sous une analyse comparative avec les années antérieures selon la disponibilité des informations. Ainsi, l'analyse comparative des indicateurs par localité, sexe, type de structure, type de personnel est utilisée. En ce qui concerne les graphiques et les courbes, conçus sous l'application Microsoft Excel, ils facilitent la compréhension et l'analyse des données.

I. Organisation du MDHPC

I.1. Présentation des structures du ministère

L'organisation du Ministère des droits humains et de la promotion civique (MDHPC) est régie par le décret n° 2019-0361/PRES/PM/MDHPC du 30 avril 2019. Conformément à cet organigramme, le ministère est structuré autour du Cabinet du Ministre et du Secrétariat général.

A. Le Cabinet du Ministre

Le Cabinet du Ministre comprend :

* Le Directeur de cabinet

Il est chargé :

- d'assurer la coordination des activités du Cabinet du Ministre ;
- d'assister le Ministre dans la gestion des affaires réservées et confidentielles et de traiter tout courrier qu'il pourrait lui confier ;
- d'assurer les contacts officiels avec les cabinets ministériels et les institutions.

* Les Conseillers techniques

Les Conseillers techniques (CT) assurent l'étude et la synthèse des dossiers qui leur sont confiés par le Ministre.

* Les Chargés de mission

La cellule des Chargés de mission (CM) regroupe entre autres, des cadres du département ayant occupé de hautes fonctions politiques et / ou administratives et qui rejoignent leur département ministériel en fin de mission. Ils assurent l'étude et l'analyse des dossiers spécifiques qui requièrent une bonne connaissance de l'administration publique ou des droits humains qui leur sont confiés par le Ministre.

* L'Inspection technique des services

L'Inspection technique des services (ITS) contrôle l'application de la politique du département, le fonctionnement des services, projets et programmes. Elle est chargée :

- de l'appui-conseil pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'activités des services ainsi que des projets et programmes ;
- du contrôle de l'application des textes législatifs, réglementaires et des instructions administratives régissant le fonctionnement administratif, financier et comptable des services, projets et programmes ;
- des investigations relatives à la gestion administrative, technique et financière des services, projets et programmes ;
- de l'étude des réclamations des administrés et des usagers des services et projets ;
- de la lutte contre la corruption au sein du ministère.

* Les Secrétariats techniques

Ils sont créés pour exécuter des missions conjoncturelles ou temporaires. Placé sous l'autorité d'un Secrétaire technique, le secrétariat technique peut être organisé en départements.

* **Le Secrétariat permanent du Comité interministériel des droits humains et du droit international humanitaire**

Le Secrétariat permanent du Comité interministériel des droits humains et du droit international humanitaire (SP/CIMDH) assure le suivi des activités dudit comité. A ce titre, il est chargé de :

- suivre les activités du Comité interministériel des droits humains et du droit international humanitaire ;
- diffuser le droit international humanitaire ;
- suivre la mise en œuvre du droit international humanitaire.

* **Le Secrétariat permanent de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires**

Le Secrétariat permanent de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (SP/ONAPREGECC) assure la coordination des activités de prévention et de gestion des conflits communautaires des démembrements de l'ONAPREGECC.

* **Le Secrétariat particulier**

Le Secrétariat particulier (SP) assure la réception, le traitement et l'expédition du courrier confidentiel et réservé du Ministre. Il organise l'emploi du temps du Ministre en collaboration avec le Directeur de cabinet et le protocole.

* **Le Protocole du Ministre**

Le Protocole du Ministre est chargé, en relation avec le Protocole d'Etat, de l'organisation des cérémonies du département, des audiences et des déplacements officiels du Ministre.

* **Le Comité ministériel de lutte contre le Sida et les IST**

Le Comité ministériel de lutte contre le SIDA (CMLS) du Ministère des droits humains et de la promotion civique assure la coordination des activités de lutte contre le Virus d'immunodéficience humaine / Syndrome immunodéficitaire acquis (VIH/SIDA) et les Infections sexuellement transmissibles (IST) au ministère.

* **La Sécurité du Ministre**

Elle est chargée de la sécurité du ministre, chef de département et des installations du ministère.

B. Le Secrétariat général

Le Secrétariat général (SG) assiste le Ministre dans la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de droits humains et de promotion civique. Il est chargé de la coordination administrative et technique des structures centrales, des structures déconcentrées et des structures de mission du ministère. Il comprend :

1. Les services du Secrétariat général

Pour la coordination administrative et technique des structures du ministère, le Secrétaire général dispose :

* **d'un Secrétariat particulier**

Le Secrétariat particulier du Secrétariat général assure la réception et l'expédition du courrier confidentiel du Secrétaire général, de la gestion du courrier ordinaire provenant du service central du courrier, des structures centrales, déconcentrées et de mission et en direction desdites structures.

Il assure la ventilation du courrier interne à destination des structures centrales. Il est dirigé par un secrétaire particulier nommé par arrêté du Ministre.

*** d'un Bureau d'études**

Le Bureau d'études (BE) est animé par des chargés d'études, au nombre de cinq (05) au plus, désignés parmi les cadres supérieurs en raison de leurs compétences techniques. Il est chargé :

- d'étudier et de faire la synthèse des dossiers qui lui sont confiés ;
- d'élaborer les projets de correspondance ;
- d'assister le Secrétaire général dans le traitement de tout dossier que celui-ci leur confie.

*** d'un Service central du courrier**

Le Service central du courrier (SCC) assure la réception et l'expédition du courrier ordinaire. Il enregistre le courrier à l'arrivée et le transmet au Secrétariat particulier du Secrétaire général. Il assure la ventilation de tout le courrier ordinaire à l'extérieur du ministère. Il est chargé de la reproduction des documents du ministère et de leur reliure.

*** d'un Service chargé de l'accueil et de l'information des usagers**

Le Service chargé de l'accueil et de l'information des usagers (SAIU) assure un accueil et une orientation des usagers et partenaires du ministère.

2. Les structures centrales

*** La Direction générale de la défense des droits humains**

La Direction générale de la défense des droits humains (DGDDH) est chargée de la coordination et de l'impulsion de l'action du ministère en matière de protection et défense des droits humains. Elle est chargée :

- d'élaborer des rapports destinés aux instances de suivi des accords internationaux relatifs aux droits humains ;
- de mettre en place une base de données des accords internationaux relatifs aux droits humains ;
- d'œuvrer à la mise en conformité de la législation nationale aux accords internationaux relatifs aux droits humains ratifiés ;
- d'assurer la participation efficace aux rencontres régionales et internationales sur les droits humains et de veiller à la prise en compte des droits humains dans l'élaboration de la législation et des procédures nationales ;
- de vulgariser les accords internationaux relatifs aux droits humains ;
- d'assurer la formation des acteurs nationaux chargés de la mise en œuvre des accords internationaux relatifs aux droits humains ;
- de suivre la coopération avec les institutions et mécanismes régionaux et internationaux traitant des questions des droits humains ;
- de recevoir, étudier et donner des avis sur les dossiers de réclamations relatives à la violation de leurs droits ;
- de contribuer au respect des droits humains dans les lieux de détention ;

- de contribuer au renforcement et à la protection des droits des personnes vulnérables ;
- de contribuer par la médiation à la gestion des conflits communautaires ;
- de mettre en œuvre toutes mesures susceptibles d'assurer la meilleure protection des droits catégoriels ;
- de contribuer à l'élaboration des normes de protection des droits catégoriels ;
- de contribuer à l'application effective des normes de protection des droits catégoriels.

*** La Direction générale de la promotion des droits humains**

La Direction générale de la promotion des droits humains (DGPDH) est chargée de la coordination et de l'impulsion de l'action du ministère en matière de droits humains et de suivi du partenariat. Elle est chargée :

- d'informer, de former, et de sensibiliser les citoyens sur leurs droits ;
- de vulgariser les textes et documents relatifs aux droits humains ;
- d'introduire l'éducation aux droits humains dans les systèmes d'éducation formelle et non formelle en relation avec les départements ministériels concernés ;
- de promouvoir une culture des droits humains ;
- de mettre en œuvre des mesures spécifiques tendant à promouvoir et à consolider les droits catégoriels ;
- de fournir un appui-conseil aux partenaires du Ministère pour les actions concernant la promotion des droits humains ;
- de former les organisations de la société civile en droits humains ;
- de suivre les activités des institutions et organisations partenaires du Ministère ;
- de contribuer à la promotion de la délivrance des actes d'état civil aux citoyens.

*** La Direction générale de la promotion civique**

La Direction générale de la promotion civique (DGPC) est chargée de :

- l'information, de la formation et de la sensibilisation des populations et des autres acteurs publics et privés en matière de civisme et de citoyenneté ;
- l'organisation de fora sur le civisme et la citoyenneté et la mise en œuvre des recommandations ;
- la vulgarisation de textes et documents relatifs au civisme et à la citoyenneté ;
- l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie qui conduit les citoyens, conscients de leurs droits et devoirs, à adopter un comportement civique ;
- l'introduction de l'éducation au civisme, à la citoyenneté dans le système d'éducation formelle et non formelle en relation avec les ministères compétents ;
- la prise de mesures tendant à promouvoir le respect, l'attachement et le dévouement des citoyens pour la patrie, la collectivité, la famille et les individus ;
- l'élaboration et de la mise en œuvre d'un mécanisme de communication et d'information sur le civisme ;
- la contribution à la promotion de la délivrance des actes de l'état civil ;
- la promotion d'une prise de conscience par les opinions publiques des pays membres des organisations sous régionales et régionales d'un besoin commun de civisme, de sécurité et de protection de notre environnement ;

- la promotion d'une culture de tolérance et de paix ;
- la mise en œuvre des mesures spécifiques tendant à lutter contre les actes de violence et d'incivisme ;
- la mise en œuvre et du suivi de la stratégie nationale de la promotion d'une culture de la tolérance et de la paix ;
- la prévention des conflits communautaires ;
- la promotion des mécanismes endogènes de paix et de tolérance.

*** La Direction générale des études et des statistiques sectorielles**

La Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) est chargée de la conception, de la programmation, de la coordination, du suivi et de l'évaluation des actions de développement du ministère.

A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des politiques du ministère ;
- d'organiser les revues à mi-parcours et annuelles de mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- d'élaborer le programme d'activités consolidé du ministère ;
- d'élaborer les rapports d'activités consolidés (mi-parcours et annuels) du ministère ;
- de préparer les cadres de concertation sectorielle notamment les CASEM, Conseil de cabinet, Comité de pilotage, Cadre sectoriel de dialogue et de suivre la mise en œuvre des recommandations issues de ces cadres ;
- de suivre les relations de coopération avec les partenaires ;
- de contribuer à mobiliser les financements au profit du ministère par l'organisation des tables rondes sectorielles ;
- d'élaborer le programme d'investissement public et de suivre son exécution en collaboration avec la direction de l'administration et des finances ;
- de suivre et évaluer les projets et programmes sous tutelle du ministère et élaborer des rapports sectoriels de leur mise en œuvre ;
- d'identifier et de suivre les actions des intervenants extérieurs (autres projets et programmes intervenant au ministère, ONG, OSC, secteur privé et collectivités territoriales) par des rapports périodiques en terme de contribution à la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- de collecter, de centraliser les données, de les traiter et de produire les statistiques sectorielles et de les diffuser ;
- d'élaborer les documents de planification opérationnelle du ministère ;
- de proposer toute étude nécessaire à la dynamisation du ministère.

*** Le Centre d'information, d'écoute et d'orientation en droits humains**

Le Centre d'information, d'écoute et d'orientation en droits humains (CIEODH) est chargé :

- d'informer le public sur les droits humains et le civisme ;
- de tenir et mettre à la disposition du public de la documentation sur les droits humains et le civisme ;

- de collecter l'information sur les droits humains et le civisme en vue de les mettre à la disposition de la Direction générale des études et des statistiques sectorielles ;
- de recevoir, d'écouter et d'orienter les citoyens porteurs de réclamations relatives aux violations en matière de droits humains ;
- de traiter et de suivre les cas de violations et d'atteintes aux droits humains enregistrées lors des écoutes en collaboration avec toutes structures concernées ;
- d'organiser toutes activités susceptibles d'améliorer l'accès à l'information, la documentation, l'écoute et l'orientation du public sur les droits humains.

* **La Direction de l'administration des finances**

La Direction de l'administration des finances (DAF) est chargée de la gestion des moyens financiers et matériels du Ministère. A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer et d'exécuter le budget du ministère ;
- d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- de conduire le processus de mise en place du budget-programme du ministère en collaboration avec la DGESS ;
- de produire les rapports périodiques sur l'exécution du budget du ministère.

* **La Direction des marchés publics**

La Direction des marchés publics (DMP) a pour mission de gérer le processus de la commande publique du département. A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer le plan général annuel de passation des marchés publics du ministère et de produire les rapports périodiques de son exécution ;
- d'élaborer l'avis général de passation des marchés dont le montant prévisionnel, toutes taxes comprises, est supérieur ou égal au seuil communautaire de publicité défini par la commission de l'UEMOA ;
- d'assurer la mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics et des délégations de services publics.

* **La Direction des ressources humaines**

La Direction des ressources humaines (DRH) a pour mission d'assurer en relation avec le ministère chargé de la fonction publique, la conception, la formalisation, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures visant à accroître la productivité, l'efficacité et le rendement des personnels du département. Elle est chargée :

- de veiller à l'application du régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique ;
- d'assurer une gestion prévisionnelle et rationnelle des ressources humaines du ministère et de participer au recrutement de son personnel ;
- de contribuer au bon fonctionnement des cadres de concertation avec les partenaires sociaux ;
- de concevoir et de mettre en œuvre des plans et programmes de formation des agents du ministère ;
- de contribuer à l'élaboration du volet dépenses de personnel du budget du ministère et de suivre son exécution ;

- de proposer l'engagement et la liquidation des dépenses de personnel conformément aux dispositions législatives et réglementaires ;
- de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de productivité du personnel du ministère ;
- d'élaborer et mettre en œuvre la politique sociale et coordonner les initiatives en la matière ;
- d'apporter un appui-conseil en gestion des ressources humaines aux structures du ministère.

*** La Direction de la communication et de la presse ministérielle**

La Direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM) coordonne et gère les activités de communication interne et externe du ministère. A ce titre, elle est chargée :

- d'assurer les revues de presse et les synthèses de l'actualité à l'attention du ministère ;
- de réaliser des dossiers de presse de l'actualité ;
- de gérer les relations publiques du ministère avec les institutions ;
- de publier et de gérer les périodiques du département ;
- d'assurer les relations avec les organes de presse nationaux et les correspondants de la presse étrangère ;
- de mettre à jour la documentation et les statistiques de presse ayant un rapport avec les activités du ministère ;
- d'assurer la mise à jour du site web du ministère en collaboration avec la DSI ;
- d'assurer la vulgarisation de la politique du ministère ;
- de contribuer à la production des chroniques du gouvernement et à l'animation des points de presse du gouvernement en collaboration avec les services d'informations du Gouvernement.

*** La Direction des archives et de la documentation**

La Direction des archives et de la documentation (DAD) a pour mission le traitement, la gestion et la conservation de la mémoire documentaire du ministère. A ce titre, elle est chargée :

- de constituer, sauvegarder et gérer le patrimoine archivistique et documentaire du ministère ;
- d'appliquer la politique d'archivage et de documentation du ministère en relation avec le Centre national des archives ;
- de concevoir et mettre en œuvre des outils de gestion d'archives en fonction de la réglementation en vigueur et de l'organisation du ministère des droits humains et de la promotion civique ;
- d'optimiser les conditions de stockage et de conservation des documents et les espaces en conséquence, de manière prospective ;
- de veiller au respect des conditions de communication des documents, avec pour objectif général de permettre l'accès rapide aux documents ;
- d'opérer le tri et gérer les versements aux administrations des archives, en tenant compte des contraintes légales et des durées d'utilité administrative ;
- de repérer l'information professionnelle utile à son unité et réaliser les résumés signalétiques ;
- d'assurer le catalogage et l'indexation des documents courants avec le langage archivistique approprié ;

- de rechercher et sélectionner l'information et les prestations documentaires appropriées aux besoins d'informations des utilisateurs ;
- de former et accompagner les utilisateurs dans leurs démarches de recherche d'informations.

* **La Direction des services informatiques**

La Direction des services informatiques (DSI) est chargée :

- d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur informatique du Ministère des Droits humains et de la Promotion civique ;
- d'exécuter les tâches d'informatisation du ministère ;
- d'assurer l'administration des bases de données du ministère ;
- d'assurer la cohérence des systèmes d'information développés conformément au schéma directeur informatique du ministère ;
- d'exploiter les applications fonctionnelles ;
- d'assurer la sécurité du système informatique ;
- d'assurer la maintenance du matériel informatique ;
- d'assurer les actions de formation du personnel et de développement dans le domaine informatique ;
- de mettre à la disposition des services du ministère des modules permettant d'élaborer des statistiques fiables ;
- d'assurer le développement des technologies de l'information et de la communication au sein du ministère.

* **La Direction du développement institutionnel et de l'innovation**

La Direction du développement institutionnel et de l'innovation (DDII) est chargée de :

- promouvoir la culture du résultat au sein du ministère ;
- concevoir et mettre en œuvre des outils d'organisation du travail pour l'amélioration du management et des prestations du département en rapport avec les normes et standards internationaux ;
- assurer le pilotage du processus de la gestion du changement dans le cadre des réformes institutionnelles et organisationnelles ;
- établir une catégorie des processus et définir les procédures correspondantes ;
- contribuer à l'élaboration et à la vérification de la régularité des actes juridiques pris au sein du ministère ;
- procéder à l'évaluation des performances des structures administratives.

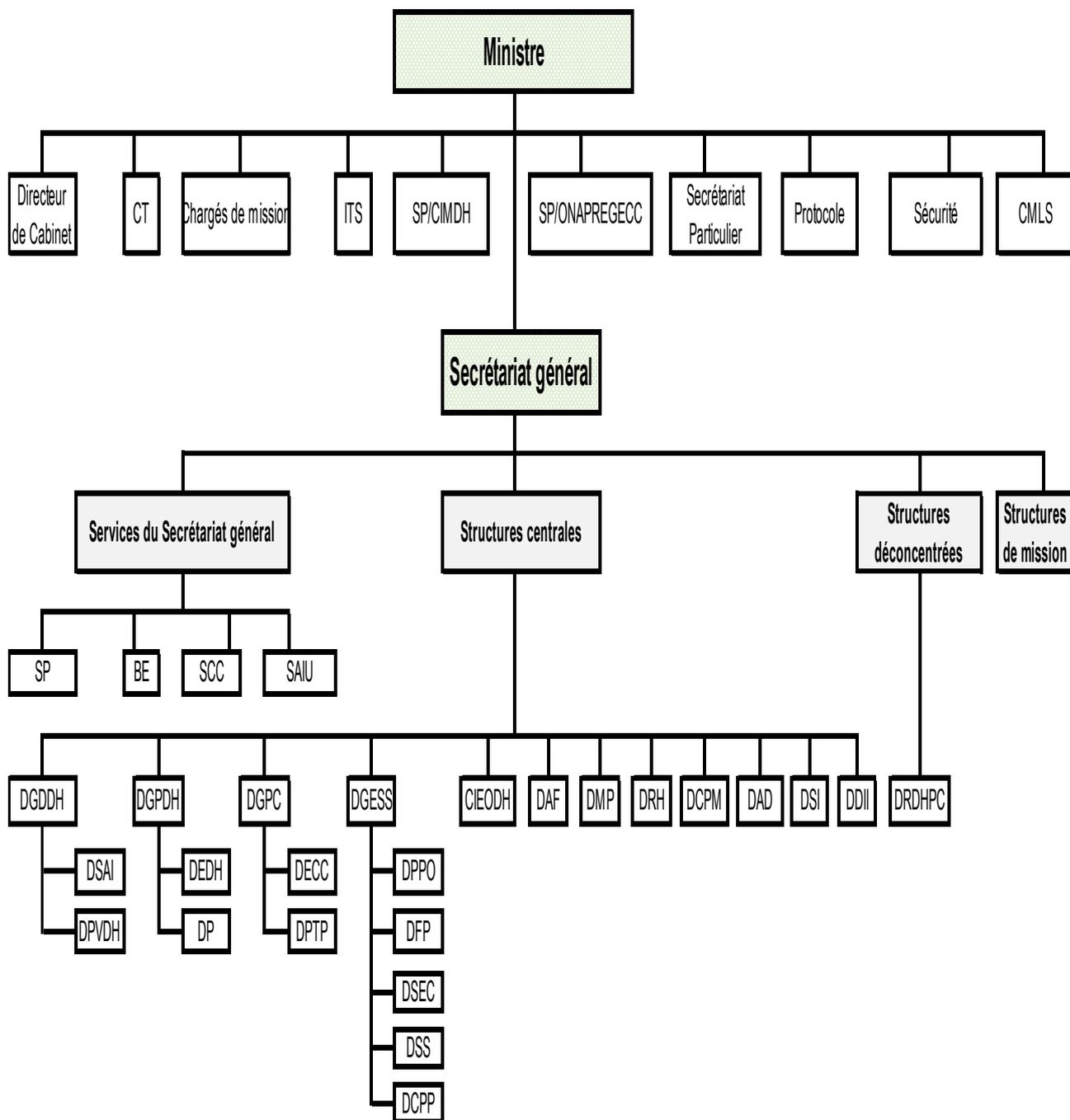
3. Les structures déconcentrées

Les Directions Régionales des Droits Humains et de la Promotion Civique (DRDHPC) constituent les structures déconcentrées du ministère des droits humains et de la promotion civique. Elles assurent la mise en œuvre des missions du ministère au niveau régional.

4. Les structures de mission

Elles concourent à l'exécution des missions conjoncturelles ou temporaires. Elles sont mises en place en cas de besoin.

I.2. Schéma de l'organigramme du MDHPC



II. Moyens du Ministère

II.1. Personnel du ministère

Points saillants :

- 73 % des agents du ministère constitués de personnel spécifique ;
- 70% d'hommes contre 30% de femmes pour le personnel spécifique ;
- 95% du personnel spécifique âgés de moins de 45 ans.

Commentaire général :

En 2019, le ministère est en grande partie composé de personnel spécifique. En effet, sur un effectif total de 384 agents, 282 sont du personnel spécifique, soit 73%. Ces emplois spécifiques sont composés de 138 Conseillers en droits humains (49%) et de 144 Attachés en droits humains (51%). Par rapport à 2018, l'effectif du personnel spécifique a connu une hausse de 17,7% passant de 253 à 282.

Par ailleurs, au cours de la période 2015-2019, on remarque une évolution croissante et continue de l'effectif du personnel spécifique passant de 185 à 282, soit une progression de 52,4%. Quel que soit l'emploi, les effectifs sont en progression continue au cours des cinq dernières années. Aussi, sur la même période, la proportion de femmes est toujours comprise entre 24,7% et 31,3%.

Le personnel spécifique est composé de 200 hommes et 82 femmes, soit respectivement 70,9% et 29,1%. Selon la position, 46,8% des agents sont au niveau central, 35,8% dans les Directions régionales des droits humains et de la promotion civique (DRDHPC) 17,4% sont en sorties temporaires.

Pour l'ancienneté dans l'administration publique, la tranche de 5 à 9 ans enregistre les effectifs les plus élevés soit 74,6% des Conseillers en droits humains (CDH) et 48,6% des Attachés en droits humains (ADH). Elle est suivie de la tranche de moins de 5 ans avec 18,1% des CDH et 50% des ADH.

Considérant la tranche d'âge, la moitié (50%) du personnel spécifique a un âge compris entre 36 et 45 ans. Selon l'emploi, cette proportion est plus élevée au niveau de CDH (64,5%). Le personnel spécifique est relativement jeune. En effet, 268 agents de ce personnel ont moins de 45 ans, soit 95%.

Tableau 1 : Effectifs du personnel du ministère au 31 décembre

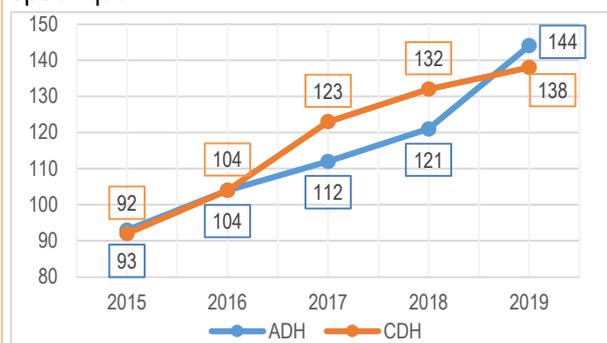
	2010*	2011**	2012*	2013*	2014*	2015**	2016**	2017**	2018**	2019
Personnel DH	-	-	-	-	-	185	208	235	253	282
Magistrats	406	428	453	450	477	505	538	559	559	1
Greffiers	306	368	399	413	425	449	482	493	541	0
GSP	1 371	1 472	1 638	1 730	1 846	2 030	2 032	2 113	2 410	1
Autre personnel	0	0	176	188	216	252	247	335	339	100
Ensemble	2 083	2 268	2 666	2 781	2 964	3 421	3 507	3 735	4 102	384

* Données du Ministère de la justice ; ** Données du Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique.

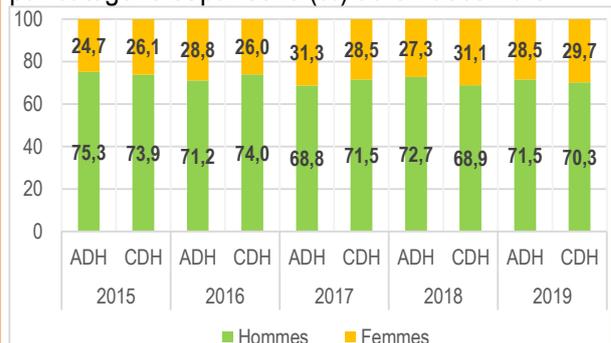
Tableau 2 : Effectif du personnel spécifique par sexe, par position et par catégorie au 31 décembre

	2015		2016		2017		2018		2019	
	ADH	CDH	ADH	CDH	ADH	CDH	ADH	CDH	ADH	CDH
Sexe	93	92	104	104	112	123	121	132	144	138
Hommes	70	68	74	77	77	88	88	91	103	97
Femmes	23	24	30	27	35	35	33	41	41	41
Position	93	92	104	104	112	123	121	132	144	138
Structures centrales et rattachées	48	41	54	57	58	65	53	69	59	73
Directions régionales	41	38	38	32	43	48	47	50	59	42
Disponibilité	2	1	2	3	2	3	3	3	5	6
Mise à disposition	1	1	4	1	4	1	2	5	1	9
Détachement	1	1	4	0	4	0	0	2	0	8
Stage	0	10	0	11	0	6	16	0	20	0
Mission onusienne	0	0	2	0	1	0	0	3	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Graphique 1 : Evolution des effectifs du personnel spécifique



Graphique 2 : Répartition du personnel spécifique par catégorie et par sexe (%) au 31 décembre



Graphique 3 : Répartition (%) du personnel spécifique par ancienneté dans l'administration au 31 décembre 2019

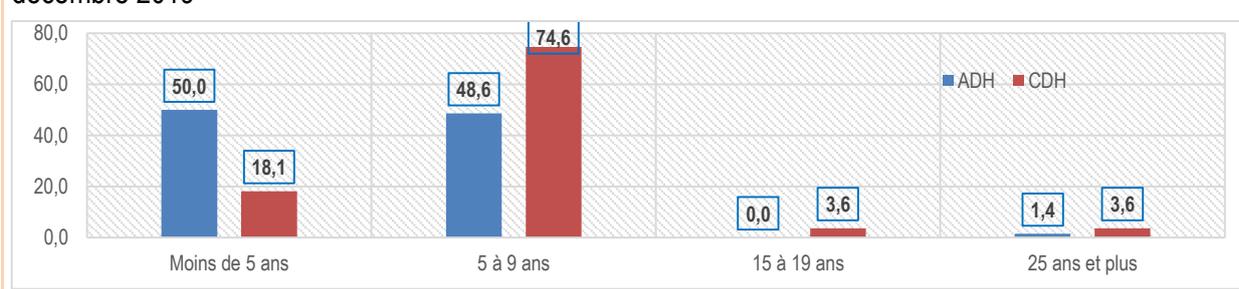


Tableau 3 : Effectifs du personnel spécifique (ADH et CDH) selon la tranche d'âge au 31 décembre

Tranche d'âge	2018		2019	
	ADH	CDH	ADH	CDH
18 à 25 ans	2	0	4	0
26 à 35 ans	75	53	82	41
36 à 45 ans	41	73	52	89
46 à 55 ans	1	5	4	7
56 ans et plus	2	1	2	1
Total	121	132	144	138

II.2. Budget du ministère

Points saillants :

- Hausse de 41,2% des contributions des PTF ;
- Hausse de 7,8% des financements de l'Etat.

Commentaire général

En 2019, les allocations budgétaires du MDHPC s'élevaient à 1 590,9 millions de FCFA. Ce montant a connu une baisse remarquable par rapport à 2018. Cela s'explique par le fait que de 2014 à 2018, les dotations budgétaires concernaient les volets droits humains et justice. La baisse globale observée en 2019 s'explique par la scission du Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique en deux (02) ministères distincts qui étaient fusionnés depuis novembre 2014.

Les allocations budgétaires destinées à la prise en charge des actions des droits humains, du civisme et du droit international humanitaire ont connu des variations en raison de l'instabilité institutionnelle (fusion et scission). Ces allocations ont connu une hausse de 2018 à 2019 passant de 1 319,4 à 1 590,9 millions, soit une hausse de 20,6%. Cela s'expliquerait par une hausse de la contribution des Partenaires techniques et financiers (PTF) de 41,2% contre 7,8% pour l'Etat.

En terme de consommation du budget alloué aux activités, le ministère a enregistré une augmentation appréciable en 2019. Ainsi, le taux de consommation budgétaire est de 99,9% contre 47,9% en 2018.

En 2019, les consommations budgétaires des crédits délégués des DRDHPC étaient de 50,7 millions de FCFA pour une dotation de 57,6 millions de FCFA, soit un taux d'absorption de 88,1%. Le taux d'absorption est de 100% au niveau des directions régionales de la Boucle du Mouhoun et du Sahel. Le plus faible taux de consommation est observé au niveau de la région du Centre-Est. Pour ce qui concerne les neuf autres régions, les taux oscillent entre 80% et 97,82%.

Tableau 4 : Allocations et consommations budgétaires du ministère (en millions de FCFA)

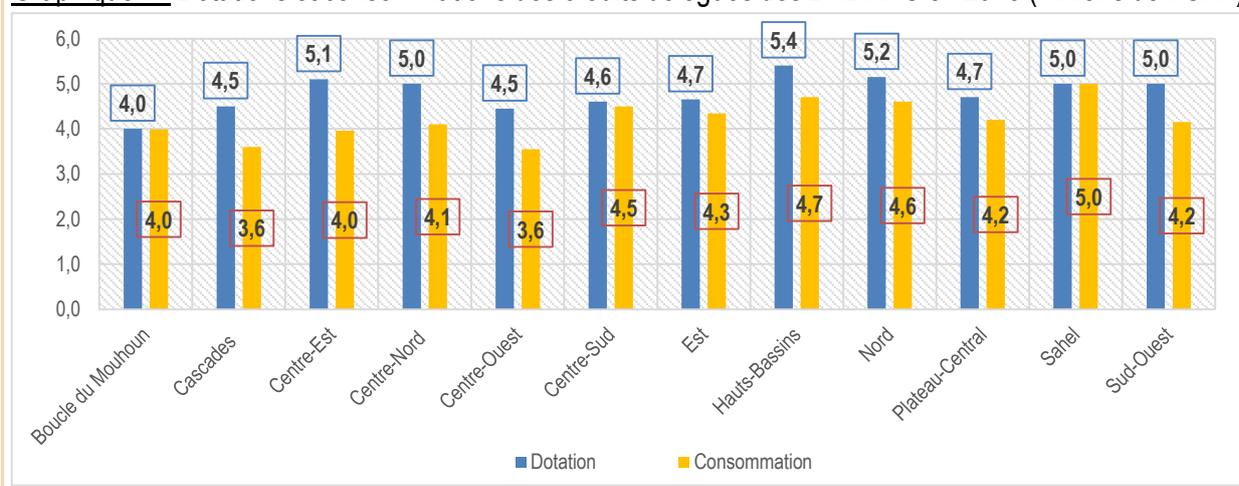
	2010	2011	2012*	2013	2014	2015*	2016*	2017*	2018*	2019
Allocations budgét.	548,5	372,5	10 057,4	761,7	1 321,6	16 809,3	20 150,8	27 150,2	31 275,2	1 590,9
<i>Dont investissements</i>	172,2	0,0	3 163,2	157,2	474,0	3 100,8	2 065,8	7 328,2	8 166,0	845,0
Consommations budgét.	598	353,5	9 582,5	742,6	1 480,3	15 987,2	19 916,4	24 080,1	21 180,9	1 589,4
<i>Dont investissements</i>	172,2	0,0	3 130,7	146,5	303,7	2 588,2	1 872,5	3 593,9	5 824,2	843,6
Taux de consomm. (%)	109,0	94,9	95,3	97,5	112,0	95,1	98,8	88,7	67,7	99,9

* Il s'agit des données du Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique.

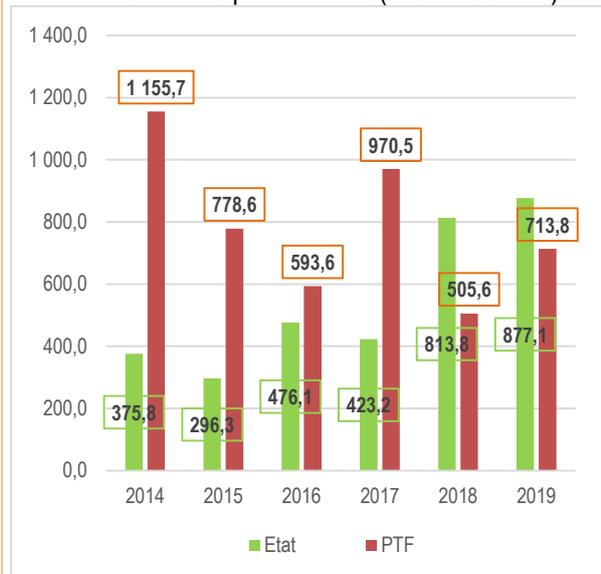
Tableau 5 : Allocations budgétaires destinées aux activités des droits humains selon l'origine (millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Allocations	1 531,5	1 074,9	1 069,7	1 393,7	1 319,4	1 590,9
État	375,8	296,3	476,1	423,2	813,8	877,1
PTF	1 155,7	778,6	593,6	970,5	505,6	713,8
Part de l'Etat (%)	24,5	27,6	44,5	30,4	61,7	55,1

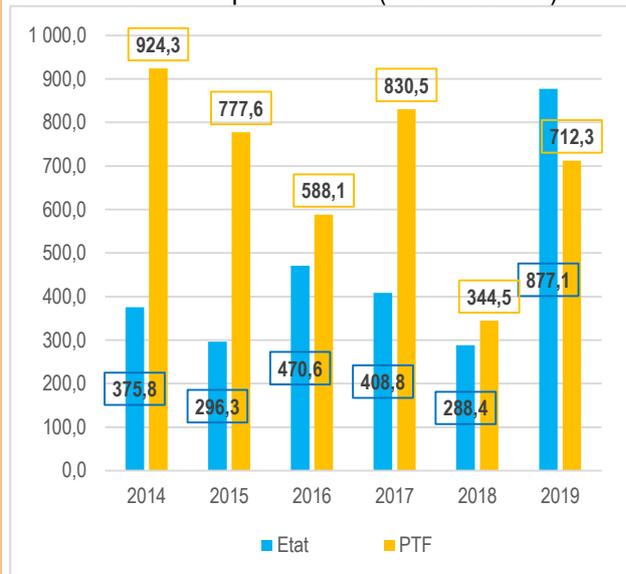
Graphique 4 : Dotations et consommations des crédits délégués des DRDHPC en 2019 (millions de FCFA)



Graphique 5 : Allocations budgétaires des structures selon la provenance (millions FCFA)



Graphique 6 : Consommations budgétaires des structures selon la provenance (millions FCFA)



III. Activités du MDHPC

III.1. Droits humains et droit international humanitaire

Points saillants :

- Hausse du nombre de participants aux formations en ABDH en 2019 ;
- Baisse progressive du nombre de candidatures à l'Appel à projets ;
- Hausse progressive du nombre de personnes formées sur le DIH depuis 2017.

Commentaire général :

Au titre des formations en droits humains, le nombre de séances est passé de 57 en 2018 à 51 en 2019, soit une baisse de 10,5%. Il en est de même pour le nombre de participants. En effet, le nombre de personnes formées en 2019 est de 1 510 contre 2 027 en 2018, soit une régression de 25,5%.

Concernant les sensibilisations, le nombre de séances organisées en 2019 a doublé comparativement à 2018 en passant de 75 à 153. Inversement, le nombre de participants aux séances de sensibilisation en 2019 a baissé de 24% par rapport à l'année précédente. Cet état de fait pourrait s'expliquer par la réalisation de nombreuses activités de masse pour lesquelles les cibles sont plus ou moins précises. Aussi, on note la non estimation du nombre de participants à certaines séances de sensibilisation.

S'agissant des séances de formation en Approche basée sur les droits humains (ABDH), le nombre de participants a plus que doublé en passant de 46 en 2018 à 152 en 2019. Cette augmentation s'explique par l'appui financier accordé au MDHPC par le Programme de modernisation de l'administration publique (PMAP). Ainsi, le nombre de ministères touchés par les formations ABDH en 2019 a augmenté de 3 unités.

Au titre du partenariat, le nombre d'Organisation de la société civile (OSC) partenaires du MDHPC est passé de 476 en 2018 à 507 en 2019, soit une augmentation de 31 unités. S'agissant de l'Appel à projets, le nombre de candidatures est passé de 56 en 2018 à 25 en 2019, soit une baisse de 55%. Cette baisse pourrait s'expliquer par l'incapacité de certaines OSC à respecter les critères définis dans les dossiers de l'Appel à projets. A cela s'ajoute la faiblesse des montants alloués à cette activité.

En matière de droit international humanitaire (DIH), le nombre de séances de formation a presque doublé en 2019 comparativement en 2018. Le nombre de participants est passé de 193 en 2018 à 234 en 2019, soit une hausse de 21%. Depuis 2017, le nombre de personnes formées en DIH est croissant. Du reste, les formations de 2019 ont concerné en plus des forces de défense et de sécurité (FDS) (101), les OSC (87) et les acteurs judiciaires (46). Sur le total des personnes formées en 2019, les femmes représentent 14,1% contre 85,9% d'hommes. Ce faible taux de représentativité des femmes pourrait se justifier par le fait que les bénéficiaires sont principalement des FDS alors qu'en leur sein on dispose de très peu de femmes.

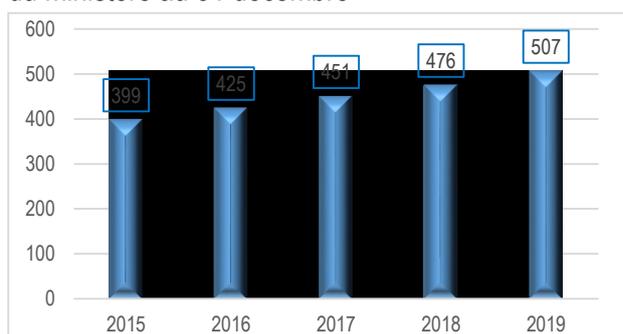
Tableau 6 : Nombre de séances et participants aux formations et sensibilisations sur les droits humains

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Formations	Séances	13	21	68	44	45	34	57	51
	Participants	495	832	10 018	1 461	2 645	2 120	2 027	1 510
Sensibilisations	Séances	-	-	-	-	-	122	75	153
	Participants	-	-	-	-	-	16 010	8 274	6 329

Tableau 7 : Nombre de séances et participants aux formations sur l'approche basée sur les droits humains

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Séances		-	-	-	-	2	2	2	6
Participants		-	-	-	-	51	55	46	152
Nombre de ministères touchés		-	-	-	-	24	1	9	12

Graphique 7 : Evolution du nombre d'OSC partenaires du ministère au 31 décembre



Graphique 8 : Montants des appuis financiers aux OSC au titre des appels à projets (FCFA)

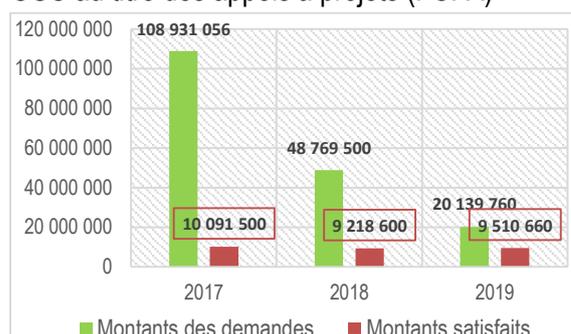


Tableau 8 : Candidatures et montants des appuis financiers aux OSC au titre des appels à projets

		2017	2018	2019
Nombre de candidatures	Reçues	79	56	25
	Retenues	7	10	10
	Taux de satisfaction	8,9	17,9	40,0
Montants (FCFA)	Montants des demandes	108 931 056	48 769 500	20 139 760
	Montants satisfaits	10 091 500	9 218 600	9 510 660
	Taux de satisfaction des demandes (%)	9,3	18,9	47,2

Tableau 9 : Nombre de participants et de séances de formation sur le droit international humanitaire

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Séances		3	-	9	2	7	4	5	9
Participants	Femmes	-	-	-	-	60	12	42	201
	Hommes	-	-	-	-	274	126	151	33
	Ensemble	130	-	395	60	334	138	193	234
Proportion de femmes (%)		-	-	-	-	18,0	8,7	21,8	14,1

Graphique 9 : Evolution du nombre de personnes formées sur le DIH

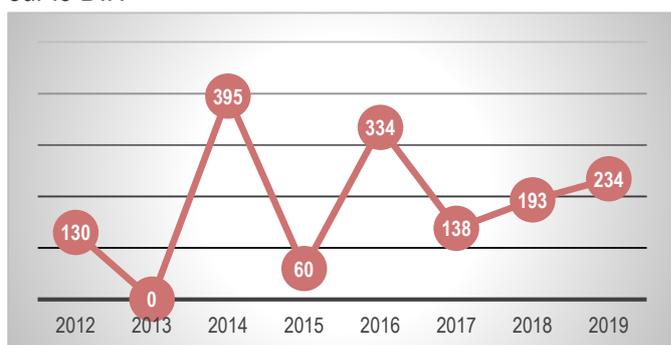


Tableau 10 : Participants aux séances de formation sur le DIH selon la cible en 2019

Cible	Nombre	%
FDS	101	43,2
OSC	87	37,2
Acteurs judiciaires	46	19,7
Journaliste et professionnels des médias	0	0,0
Autres	0	0,0
Ensemble	234	100,0

III.2. Documentation et écoute

Points saillants :

- Près de la moitié (48,2%) des fréquentations des services de documentation dans le Centre ;
- Baisse du nombre de personnes orientées de 29,3%.

Commentaire général

En 2019, le Centre d'information, d'écoute et d'orientation en droits humains (CIEODH) et les services chargés de la documentation dans les DRDHPC ont accueilli 5 165 lecteurs dont 3 052 élèves et étudiants (59,1%), 1 257 travailleurs du public (24,3%) et 856 autres catégories (16,6%). De 2016 à 2018, on note une évolution croissante du nombre de lecteurs. Comparativement à 2018, le nombre de lecteurs a baissé de près de 14%. Cette baisse est plus accrue au niveau de la région du Centre-Est (-84,0%) et du Sahel (-55,6%). La répartition par sexe des lecteurs donne 3 875 hommes, soit 75,0% contre 1 290 femmes, soit 25,0%. La région du Centre enregistre le taux le plus élevé de fréquentations avec 48,2% des lecteurs en 2019 et celle des Cascades le plus faible taux soit 1,0%. Cela pourrait s'expliquer par la forte présence d'étudiants et de travailleurs du public dans la région du Centre, la méconnaissance des services de documentation et l'insuffisance des documents dans les DRDHPC. La région des Cascades ne disposait pas d'infrastructure appropriée pour conduire efficacement cette activité.

En ce qui concerne l'écoute, 114 personnes porteuses de réclamation ont été reçues par les services chargés d'écoute et d'orientation en 2019 contre 188 en 2018, soit une baisse de 39,4%. Le CIEODH a enregistré plus de réclamants en 2019 (17,5%) et le SIEODH de la Région du Centre-Sud le taux le plus faible avec 2,6%. En plus des écoutes ordinaires, certaines structures ont mené des écoutes délocalisées, ce qui a permis d'orienter 232 personnes victimes de violations ou d'atteintes aux droits humains ou désireuses d'être informées sur des affaires les concernant. Ce nombre était de 328 en 2018 et a donc connu une baisse de 29,3% en 2019. Cette baisse peut être expliquée par le nombre réduit d'écoutes délocalisées menées en 2019.

Graphique 10 : Evolution du nombre de lecteurs enregistrés dans les centres de documentation du MDHPC



Graphique 11 : Evolution du nombre de personnes orientées par les services du MDHPC

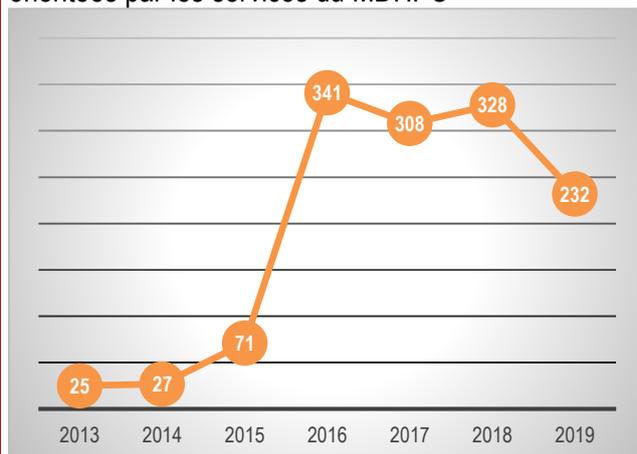


Tableau 11 : Nombre de lecteurs enregistrés au ministère par région et selon le sexe

Région	2018	2019		Variation (%)
		Nb	%	
B. Mouhoun	150	120	2,3	-20,0
Cascades	105	50	1,0	-52,4
Centre	2 359	2 488	48,2	5,5
Centre-Est	1 078	173	3,3	-84,0
Centre-Nord	54	99	1,9	83,3
Centre-Ouest	472	426	8,2	-9,7
Centre-Sud	115	218	4,2	89,6
Est	292	411	8,0	40,8
Hauts-Bassins	673	617	11,9	-8,3
Nord	200	237	4,6	18,5
Plat. Central	38	65	1,3	71,1
Sahel	142	63	1,2	-55,6
Sud-Ouest	320	198	3,8	-38,1
Ensemble	5 998	5 165	100,0	-13,9
Hommes	4 236	3 875	75,0	-8,5
Femmes	1 148	1 290	25,0	12,4

Tableau 12 : Nombre de personnes orientées par les services du ministère par région selon le sexe

Région	2018	2019		Variation (%)
		Nb	%	
B. Mouhoun	14	12	5,2	-14,3
Cascades	22	11	4,7	-50,0
Centre	63	98	42,2	55,6
Centre-Est	29	11	4,7	-62,1
Centre-Nord	8	6	2,6	-25,0
Centre-Ouest	6	4	1,7	-33,3
Centre-Sud	22	12	5,2	-45,5
Est	14	7	3,0	-50,0
Hauts-Bassins	10	12	5,2	20,0
Nord	24	10	4,3	-58,3
Plateau Central	26	6	2,6	-76,9
Sahel	51	29	12,5	-43,1
Sud-Ouest	39	14	6,0	-64,1
Ensemble	328	232	100,0	-29,3
Hommes	194	181	78,0	-6,7
Femmes	134	51	22,0	-61,9

Tableau 13 : Proportion (%) de lecteurs enregistrés dans les centres du MDHPC selon la profession et la région en 2019

Région	Elèves/ Etudiants	Chercheurs	Travail. du public	Travail. du privé	Recherche emploi	Profess. libérale	Autres
B. Mouhoun	38,3	0,0	58,3	1,7	1,7	0,0	0,0
Cascades	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Centre	73,6	0,0	23,9	0,6	0,0	0,3	1,5
Centre-Est	30,1	0,0	41,6	1,7	11,0	0,0	15,6
Centre-Nord	18,2	0,0	75,8	2,0	0,0	0,0	4,0
Centre-Ouest	89,2	0,7	9,6	0,5	0,0	0,0	0,0
Centre-Sud	83,9	0,0	16,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Est	64,0	0,0	28,7	2,9	0,0	0,0	4,4
Hts-Bassins	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Nord	31,6	0,0	64,6	3,8	0,0	0,0	0,0
Plat. Central	35,4	0,0	46,2	0,0	9,2	0,0	9,2
Sahel	88,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,1
Sud-Ouest	62,6	0,0	34,3	0,0	0,0	0,0	3,0
Ensemble	59,1	0,1	24,3	0,9	0,5	0,1	15,0

III.3. Protection des droits humains

Point saillants :

- Baisse de 48,1% du nombre de cas d'atteintes et/ou de violations des droits humains traités et suivis par le ministère ;
- Prédominance des hommes dans le nombre de victimes, soit 165 contre 42 pour les femmes ;
- Nombre élevé de victimes dans la région du Centre.

Commentaire général :

D'une manière générale, le nombre de cas d'atteintes et/ou de violations des droits humains traités et suivis par le ministère en charge des droits humains a régressé de 48,1% en 2019 passant de 239 à 124 cas. Selon le mode de saisine, la majorité des cas l'ont été par présentation physique à la structure chargée de l'écoute (85,5%) suivi des appels téléphoniques (8,9%).

Concernant les cas d'atteintes et/ou de violations des droits civils et politiques traités et suivis, le nombre n'a pas connu une évolution notable par rapport à 2018. En effet, ce nombre est passé de 58 en 2018 à 57 en 2019. S'agissant des victimes identifiées, leur nombre est passé de 79 en 2018 à 98 en 2019 avec une prédominance à 81,6% du sexe masculin.

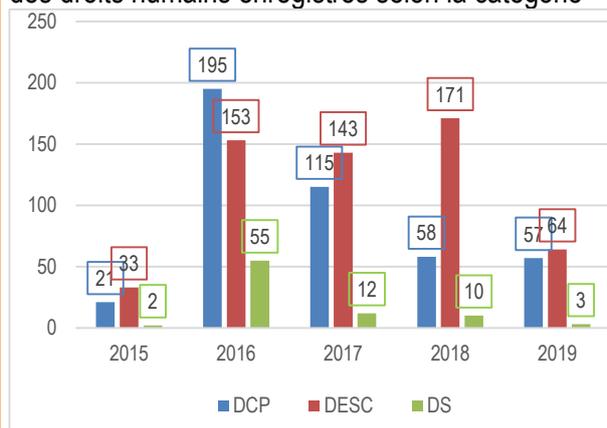
En ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels, le nombre de cas d'atteintes et/ou de violations de cette catégorie de droits humains a connu une baisse sensible passant de 171 en 2018 à 64 en 2019, soit une baisse de 62,5 %. De 216 cas en 2018, le nombre de victimes identifiées est passé à 100 en 2019 dont 76 hommes et 24 femmes. Cette baisse pourrait se justifier par la réduction du nombre de séances d'écoute délocalisées.

Quant aux droits de solidarité, le nombre de cas d'atteinte et/ou de violation y relatifs a baissé de 7 points passant de 10 à 03. Les victimes dénombrées, toutes de sexe masculin, sont passées de 09 en 2018 à 13 en 2019.

Sur l'ensemble des 124 cas d'atteintes et/ou de violations de droits humains enregistrés par les structures du ministère, 57 cas ont été résolus, soit 46% et 67 cas sont toujours en cours de traitement (54%). Le bilan au 31 décembre 2019 donne 280 cas pris en charge (ces cas prennent en compte le stock de 2018 non clôturés) dont 98 cas clôturés, soit 35,0%. La catégorie des Droits civils et politiques (DCP) enregistre le plus fort taux de cas clôturés (42,6%) suivi des Droits économiques, sociaux et culturels (DESC) avec 32,2%. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les DCP sont facilement exigibles tandis que les DESC nécessitent un traitement plus complexe. Le nombre total de cas toujours en cours au 31 décembre 2019 est de 182.

Sur un total de 211 victimes dénombrées, on enregistre 169 hommes et 42 femmes. La région du Centre enregistre le plus grand nombre de victimes avec 47 hommes et 09 femmes soit 26,5% du nombre total de victimes. La région du Plateau Central enregistre, quant à elle, le nombre le plus faible avec un total de 2 hommes soit 0,9% du nombre total de victimes.

Graphique 12 : Cas d'atteintes et/ou de violations des droits humains enregistrés selon la catégorie



Graphique 13 : Situation des cas d'atteintes et/ou de violations des droits humains selon la catégorie

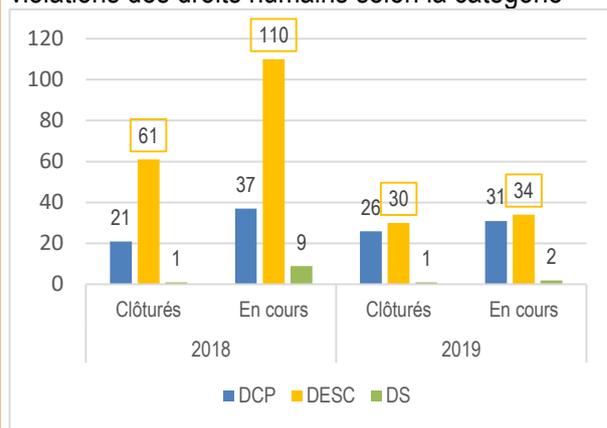


Tableau 14 : Cas de violation et/ou d'atteinte aux droits humains selon la catégorie de droits et le mode de saisine en 2019

Mode de saisine	DCP	DESC	DS	Total
Appel téléphonique	6	3	2	11
Auto-saisine	0	1	0	1
Auto-saisine par voie de média	2	0	1	3
Par correspondance	1	2	0	3
Présentation physique à la structure	48	58	0	106
<i>Dont écoutes délocalisées</i>	22	11	0	33
<i>Dont écoutes ordinaires</i>	26	47	0	73
Total	57	64	3	124

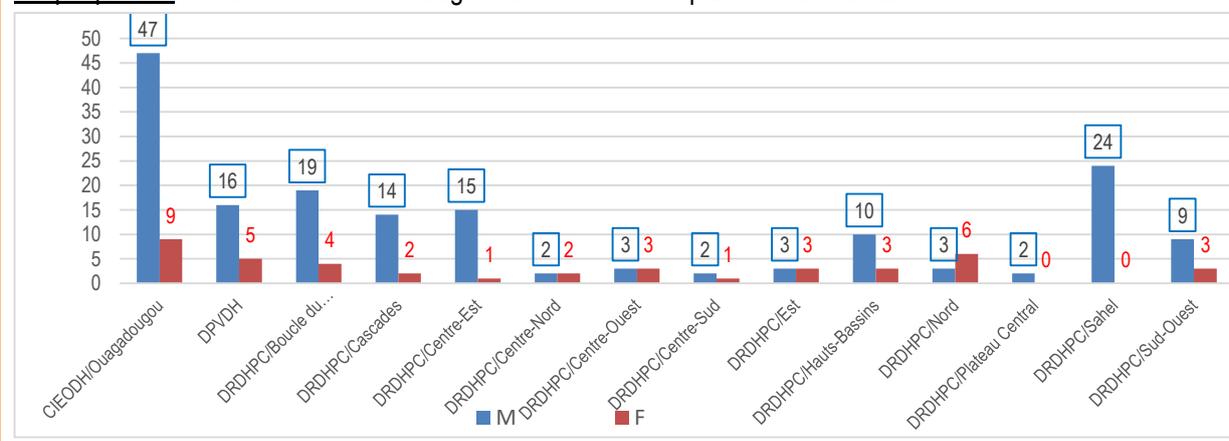
Tableau 15 : Situation globale du stock¹ de cas en suivi au 31 décembre 2019 selon la catégorie de droit

	Cas traités en 2019	Clôturés en 2019	En suivi en 2019	% de cas clôturés
DCP	94	40	54	42,6
DESC	174	56	118	32,2
DS	12	2	10	16,7
Total	280	98	182	35,0

Tableau 16 : Cas de violation et/ou d'atteinte aux droits humains et victimes enregistrés par les services du ministère selon la catégorie de droit au 31 décembre 2019

Catégorie de droits	Nombre de cas en 2019	Cas résolus	Cas en suivis	Proportion de cas résolus (%)	Nombre de victimes		
					Total victimes	Femmes	Proportion (%) de femmes
DCP	57	26	31	45,6%	98	18	18,4%
DESC	64	30	34	46,9%	100	24	24,0%
DS	3	1	2	33,3%	13	0	0,0%
Total	124	57	67	46,0%	211	42	19,9%

Graphique 14 : Nombre de victimes enregistrées selon le sexe par structure du ministère



¹ Ces cas clôturés et en suivi comprennent les nouveaux cas de 2019 et les cas antérieurs à 2019

III.4. Civisme, tolérance et paix

Points saillants

- Baisse de 68,8% du nombre de séances de formation sur le civisme ;
- Double du nombre de personnes formées sur la tolérance et la paix.

Commentaire général

En 2019, en matière de civisme, 203 personnes ont bénéficié de renforcement de capacités à travers 5 séances de formation contre 773 formés en 2018, soit une baisse de 73,7%. Par ailleurs, le nombre de séances de sensibilisation est passé de 99 en 2018 à 52 en 2019, soit une baisse de 47,5%. Ces séances ont permis de sensibiliser 15 461 personnes.

Dans le domaine de la tolérance et de la paix, 17 séances de formation ont été organisées au profit de 429 personnes contre 8 séances et 195 participants en 2018. Le nombre de participants a plus que doublé par rapport à 2018. Egalement, 27 séances de sensibilisation sur la paix et la tolérance ont été organisées et ont permis de sensibiliser 73 591 bénéficiaires contre 3 214 en 2018.

En ce qui concerne l'opérationnalisation de l'ONAPREGECC, deux (02) observatoires provinciaux ont été mis en place en 2019 portant le nombre à 45. Au nombre des observatoires départementaux et villageois/sectoriels, il a été mis en place respectivement 12 et 614 en 2019 portant les nombres à 308 et à 6 195.

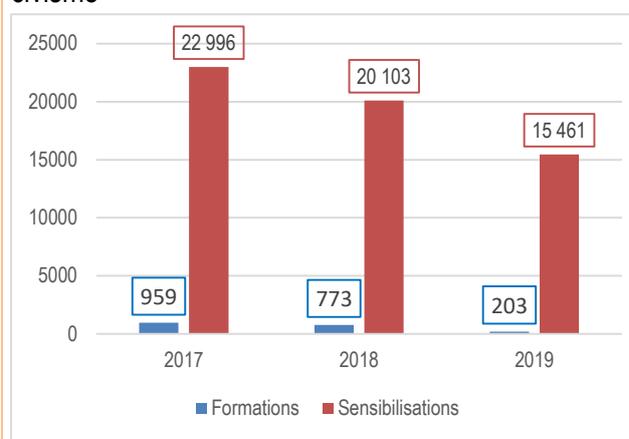
Tableau 17 : Nombre de séances et participants aux formations et sensibilisations sur le civisme

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation (%)
Formations	Séances	-	-	-	5	15	21	16	5	-68,8
	Participants	-	-	-	280	649	959	773	203	-73,7
Sensibilisations	Séances	-	-	-	-	-	136	99	52	-47,5
	Participants	-	-	-	-	-	22 996	20 103	15 461	-23,1

Tableau 18 : Nombre de séances et participants aux formations et sensibilisations sur la tolérance et la paix

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation (%)
Formations	Séances	-	-	-	-	-	26	8	17	112,5
	Participants	-	-	-	-	-	2 098	195	429	120,0
Sensibilisations	Séances							34	27	-20,6
	Participants							3 214	73 591	2 189,7

Graphique 15 : Evolution du nombre de participants aux séances de formation et de sensibilisation sur le civisme



Graphique 16 : Evolution du nombre d'observatoires de prévention et de gestion des conflits communautaires mis en place

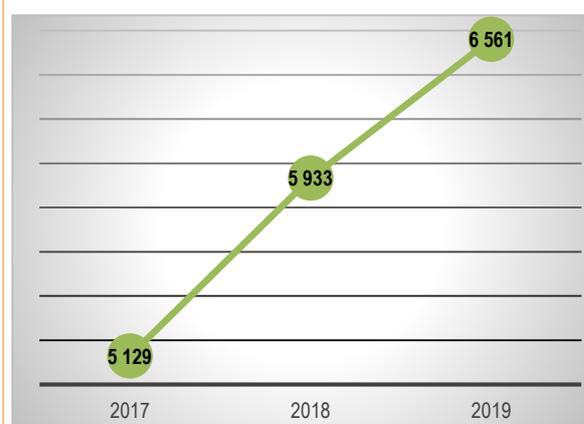
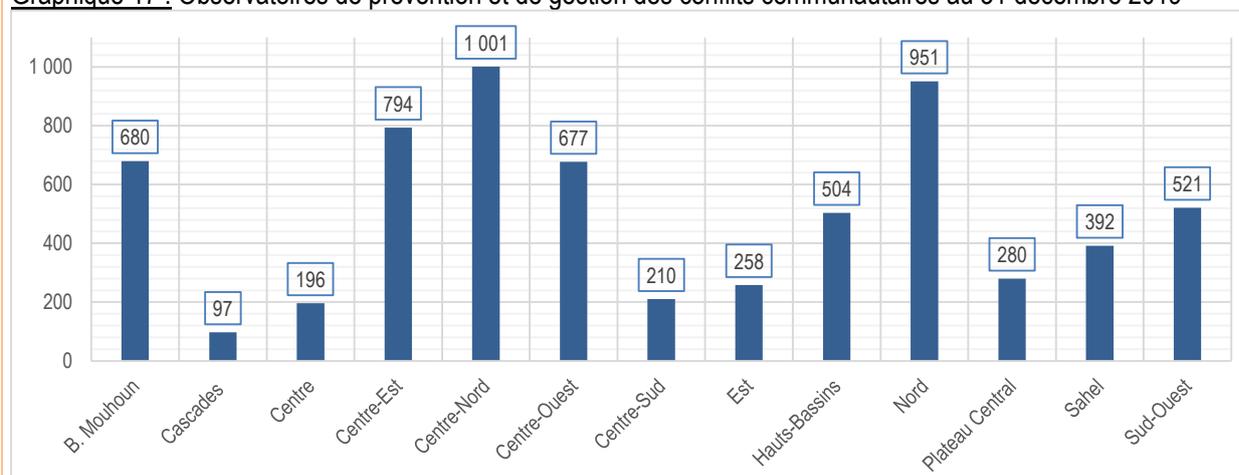


Tableau 19 : Observatoires de prévention et de gestion des conflits communautaires mis en place au 31 décembre

	2017	2018	2019
Régionaux	13	13	13
Provinciaux	42	43	45
Départementaux	259	296	308
Villageois/Sectoriels	4 815	5 581	6 195
Ensemble	5 129	5 933	6 561

Graphique 17 : Observatoires de prévention et de gestion des conflits communautaires au 31 décembre 2019



IV. Situation de quelques droits humains

IV.1. Droits civils et politiques

IV.1.1. Droit à la vie et à l'intégrité physique

Points saillants

- Baisse de 12,4% des affaires nouvelles de viols ;
- Baisse de 20% des coups et blessures volontaires.

Commentaire général

En 2019, le nombre d'affaires nouvelles relatives à l'atteinte au droit à la vie enregistrées dans les parquets des tribunaux de grande instance est de 874. Il a connu une baisse de 5,1% par rapport à 2018. Parmi ces affaires, les cas d'homicides et de blessures involontaires représentent 73,5% et les homicides volontaires 19,1%. Le nombre d'homicides volontaires a connu une baisse de 7,2% par rapport à 2018 et de 13,5% par rapport à 2010. Celui des affaires nouvelles d'homicides et blessures involontaires a baissé de 5,7% par rapport à 2018 et une hausse de 57,7% par rapport à 2010. Quant aux affaires nouvelles concernant les coups mortels, on dénombre 65 cas en 2019. Leur nombre a connu une hausse de 8,3% par rapport à 2018 et une baisse de 32,3% par rapport à 2010.

Les affaires nouvelles relatives à l'intégrité physique regroupent les coups et blessures volontaires, les blessures involontaires, les viols, les mutilations génitales féminines. En 2019, les parquets des tribunaux de grande instance ont enregistré 1 455 affaires relatives à l'atteinte au droit à l'intégrité physique. Ce nombre est en baisse de 13,2% par rapport à 2018 (1 664). Depuis 2017, elles amorcent annuellement une tendance baissière. Cette baisse est de l'ordre de 15% en 2017 et de 13% en 2018 comparativement à 2019.

Le nombre d'affaires nouvelles d'homicides et blessures involontaires, enregistré en 2019 est de 642 contre 681 en 2018, soit une baisse de 5,7%. Cette catégorie d'infraction représente 44,1% des affaires d'atteinte au droit à l'intégrité physique. Les coups et blessures volontaires (CBV) représentent 37,7% des affaires nouvelles. Quant aux affaires nouvelles de viols, elles sont au nombre de 248 en 2019 contre 283 en 2018. Ce nombre est en baisse de 12,3% comparativement à 2018. De 2016 à 2017, le nombre de cas de viol a doublé passant de 155 à 313.

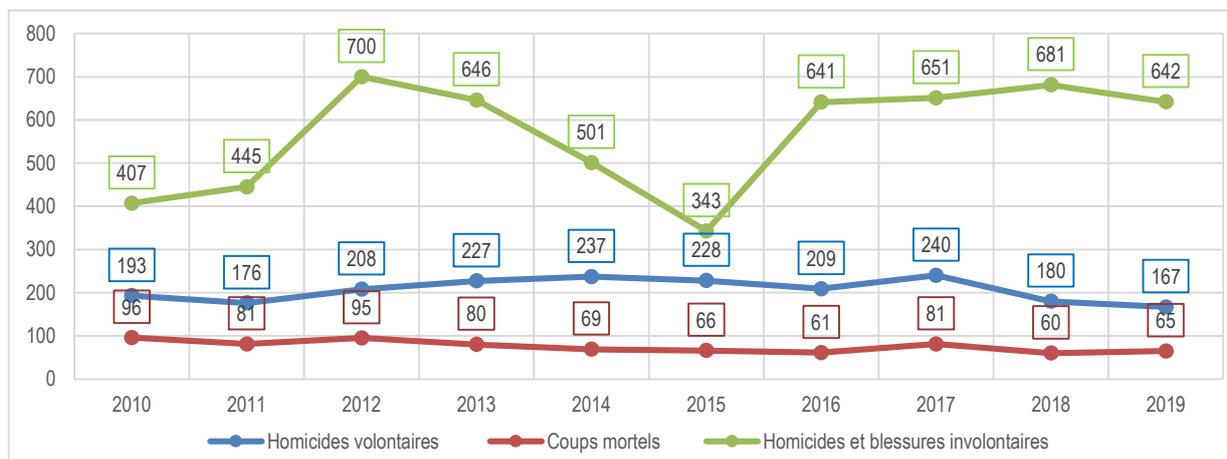
Malgré les efforts du gouvernement dans la lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF), le phénomène demeure une réalité. Le nombre d'affaires nouvelles de mutilations génitales féminines enregistré par les TGI est de 17 en 2019 contre 14 en 2018.

De façon générale, les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique connaissent une baisse au fil des ans, cela pourrait s'expliquer par la réalisation d'activités de sensibilisation et d'information sur le droit à la vie qui a entraîné une prise de conscience progressive des populations sur la nécessité de respecter ce droit.

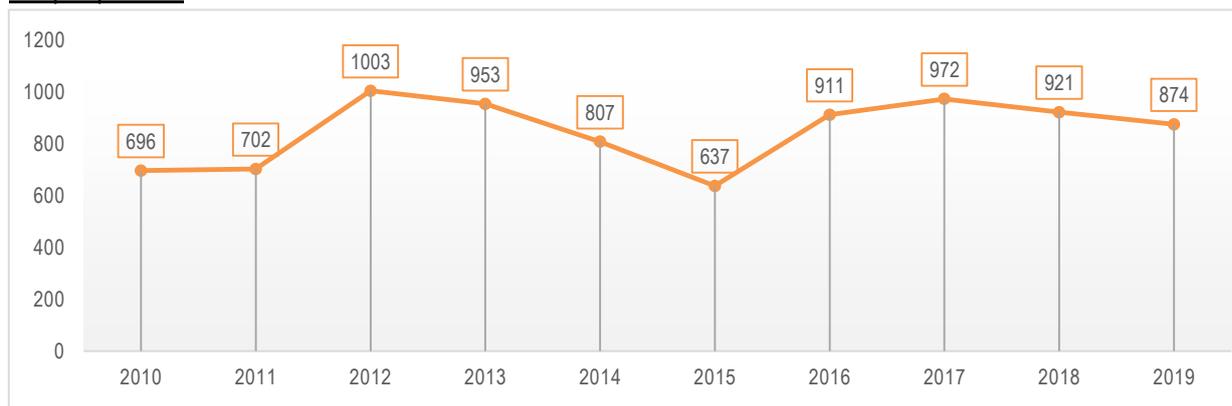
Tableau 20 : Affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie.

	Affaires nouvelles en 2019		Variation en % par rapport à	
	Nombre	Proportion	2010	2018
Homicides volontaires	167	19,1	-13,5	-7,2
Coups mortels	65	7,4	-32,3	8,3
Homicides et blessures involontaires	642	73,5	57,7	-5,7
Ensemble	874	100,0	25,6	-5,1

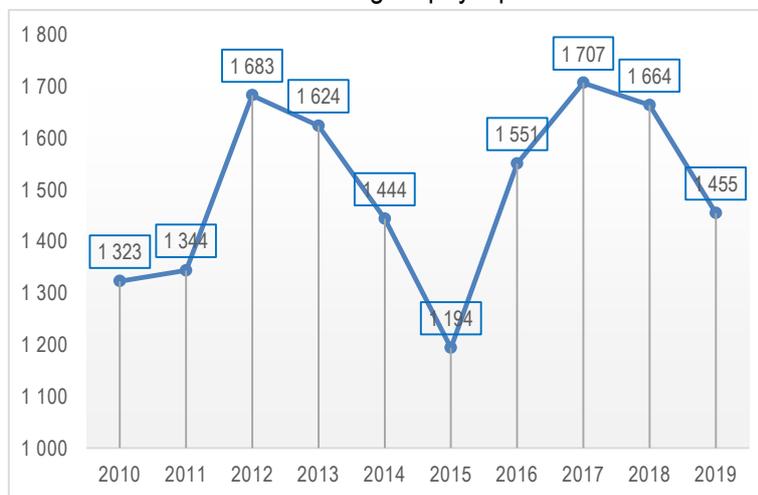
Graphique 18 : Evolution des affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie.



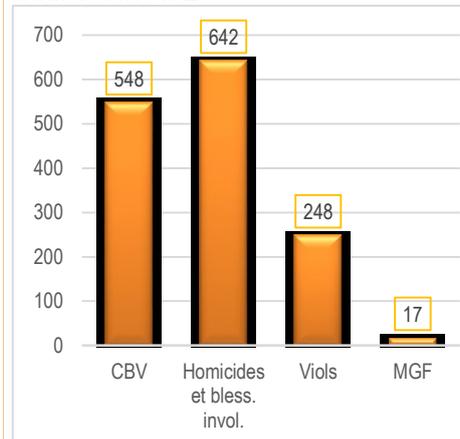
Graphique 19 : Evolution du nombre d'affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie.



Graphique 20 : Nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans les TGI relatives à l'atteinte à l'intégrité physique.



Graphique 21 : Affaires nouvelles enregistrées dans les TGI relatives à l'atteinte à l'intégrité physique par type d'infraction en 2019



IV.1.2. Droit d'accès à la justice

Points saillants

- Rayon moyen d'accès à un TGI de 59 Km depuis 2016 ;
- Inexistence de TGI dans 44,4% des provinces ;
- Augmentation de la durée moyenne de traitement des affaires par matière ;
- Augmentation du nombre de bénéficiaires du Fonds d'Assistance Judiciaire de 274 à 314.

Commentaire général

Le nombre de Tribunaux de grande instance (TGI) fonctionnels est passé de 23 en 2010 à 25 en 2016. Ce nombre est resté constant jusqu'en 2019. Il en est de même pour le rayon moyen d'accès à un TGI qui est de 59,1 km sur toute la période de 2016 à 2019. Cependant, il faut noter que 3 TGI sont créés et les travaux de construction sont en cours. Ces TGI viendront améliorer l'accessibilité physique des populations à la justice.

Le nombre de magistrats pour 100 000 habitants est resté constant en 2016 et 2017, soit un ratio de 2,6. Il est passé à 2,5 en 2018 et 2019. De 2010 à 2019, cet indicateur est resté inférieure à 3 magistrats pour 100 000 habitants. Il a toujours été en deçà de la norme internationale qui est de 10 magistrats pour 100 000 habitants. Le nombre d'avocats pour 100 000 habitants est resté le même depuis 2014 avec un ratio de 0,9. Le ratio notaires pour 100 000 habitants est resté inchangé depuis 2010 (0,1). Quant aux huissiers, le ratio est de 0,2 depuis 2010, excepté les années 2014 et 2015 où il était de 0,1.

Le temps moyen pour rendre une décision en matière civile a connu une légère détérioration en passant de 1 mois 21 jours en 2018 à 1 mois 27 jours en 2019. Il en est de même pour les décisions rendues en matière commerciale dont le temps moyen a augmenté d'un jour par rapport à 2018.

En matière pénale, le temps moyen pour rendre une décision de flagrant délit s'est détérioré en passant de 2 mois 2 jours en 2018 à 3 mois 19 jours en 2019. Celui des citations directes a connu aussi une détérioration en passant de 12 mois 13 jours en 2018 à 14 mois en 2019. Aussi, la durée moyenne pour clôturer une affaire à l'instruction a augmentée entre 2018 et 2019 soit de 4 ans 2 mois à 4 ans 5 mois. Par contre, le temps moyen mis pour rendre une décision en matière sociale s'est amélioré entre 2018 et 2019 en passant de 1 an 2 mois à 1 an 1 mois.

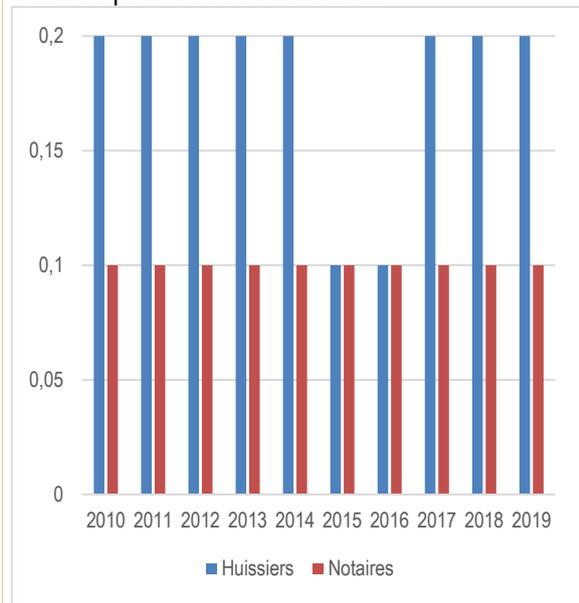
Les détériorations évoquées plus haut pourraient s'expliquer par les remous sociaux qu'a connu le secteur de la justice en 2019.

Concernant l'assistance judiciaire, on note une évolution progressive du nombre de personnes indigentes ayant bénéficié du fonds depuis 2016. Ce nombre est passé de 66 en 2016 à 314 en 2019. Par rapport à 2018, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 14,6%.

Tableau 21 : Rayon moyen d'accès à un TGI et de la proportion de provinces ne disposant pas de TGI

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Rayon moyen d'accès (km) à un TGI	60,3	60,3	60,3	60,3	60,3	60,3	59,1	59,1	59,1	59,1
Proportion de provinces ne disposant pas de TGI	46,7%	46,7%	46,7%	46,7%	46,7%	46,7%	44,4%	44,4%	44,4%	44,4%

Graphique 22 : Evolution des ratio huissiers et notaires pour 100 000 habitants



Graphique 23 : Evolution des ratio magistrats et avocats pour 100 000 habitants

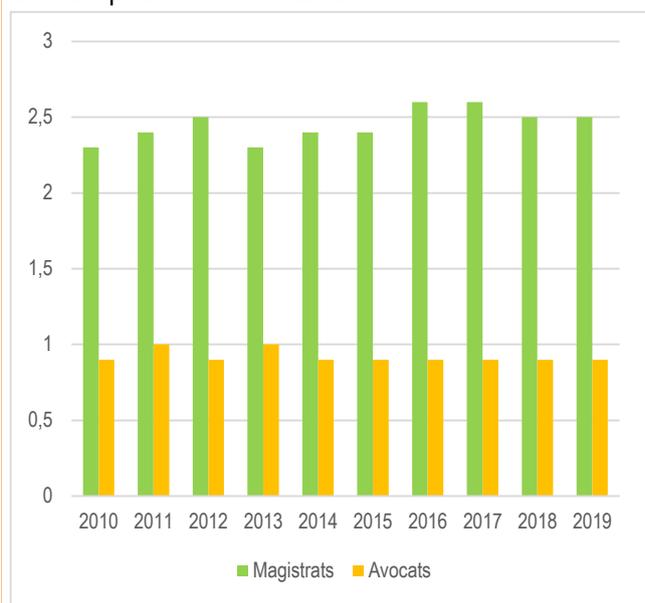


Tableau 22 : Durée moyenne de traitement des affaires par matière

Matière	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Civile	3 mois	2 mois 26 jrs	2 mois 21 jrs	2 mois 18 jrs	3 mois 9 jrs	2 mois 21 jrs	2 mois 7 jrs	2 mois	1 mois 21 jrs	1 mois 27 jrs
Commerciale	-	9 mois 6 jrs	8 mois 2 jrs	7 mois 20 jrs	6 mois 24 jrs	7 mois 3 jrs	6 mois 27 jrs	6 mois 27 jrs	7 mois 02 jrs	7 mois 3 jrs
Sociale	-	1 an 3 mois	1 an 3 mois	1 an	1 an 7 mois	1 an 3 mois	1 an 2 mois	1 an 2 mois	1 an 2 mois	1 an 1 mois
Pénale										
Flagrant délit	1 mois 24 jrs	1 mois 19 jrs	1 mois 19 jrs	1 mois 16 jrs	1 mois 23 jrs	1 mois 21 jrs	3 mois 6 jrs	2 mois 20 jrs	2 mois 02 jrs	3 mois 19 jrs
Citation directe	11 mois	10 mois 19 jrs	11 mois 29 jrs	13 mois 16 jrs	10 mois 12 jrs	10 mois 12 jrs	12 mois 29 jrs	1 an 2 mois	12 mois 13 jrs	14 mois
Instruction clôturée	3 ans 9 mois	4 ans	4 ans 1 mois	3 ans 9 mois	3 ans 6 mois	4 ans	3 ans 8 mois	4 ans 2 mois	4 ans 2 mois	4 ans 5 mois

Source : Annuaire statistiques de la justice

Tableau 23 : Nombre de demandeurs et de bénéficiaires du fonds d'assistance judiciaire

	2016	2017	2018	2019
Demandeurs	84	338	-	-
Bénéficiaires	66	254	274	314
Taux de satisfaction des demandes	78,6%	75,1%	-	-

IV.1.3. Liberté matrimoniale

Points saillants

- Hausse du nombre de cas de mariages précoces depuis 2016 ;
- Près d'un tiers (30,4%) des cas de mariages précoces dans la région de l'Est.

Commentaire général

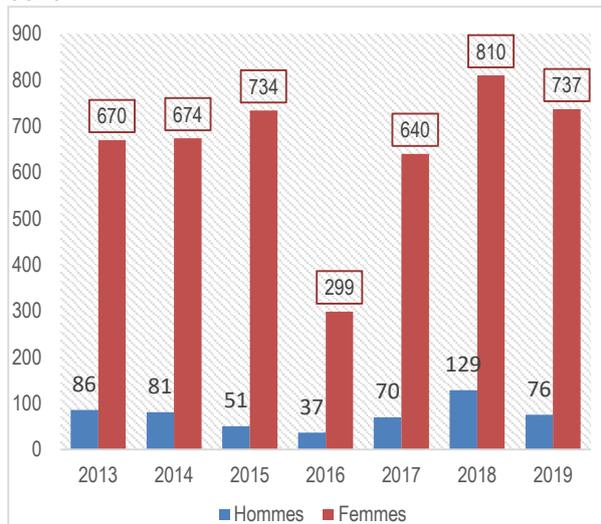
Les femmes sont les principales victimes de la violation du droit à la liberté matrimoniale (mariages forcés et/ou précoces).

En 2019, le nombre de cas des mariages précoces enregistrés est de 513 dont 488 femmes. Ce nombre est en croissance continue depuis 2016 où il était de 176 victimes. Par rapport à 2018, le nombre de cas a augmenté de 34,6%.

Le nombre de cas de mariages forcés est de 813 en 2019. Il est en hausse progressive de 2016 à 2018 et a connu une baisse en 2019, soit 13,4% par rapport à 2018. Ainsi, il est passé de 939 en 2018 à 813 en 2019 dont 733 femmes.

La région la plus touchée par ces fléaux est la région de l'Est qui a respectivement un taux 21,3% et 30,4% pour les mariages forcés et précoces en 2019. Cela pourrait être dû aux pesanteurs socio-culturelles qui prévalent dans ladite région.

Graphique 24 : Victimes de mariage forcé selon le sexe



Graphique 25 : Victimes de mariage précoce selon le sexe



Graphique 26 : Evolution du nombre de victimes de mariage forcé et de mariage précoce

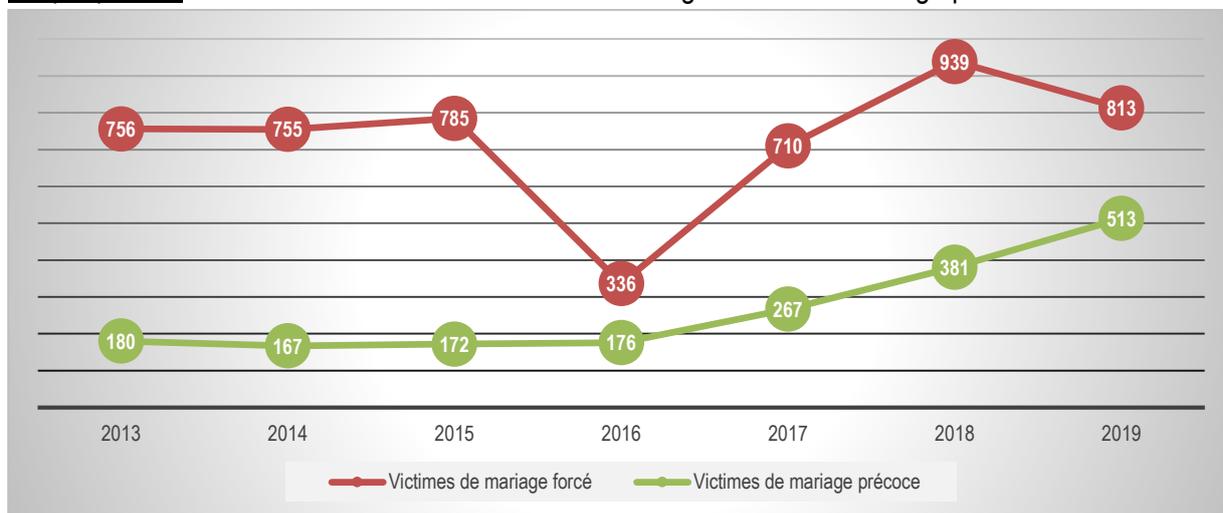


Tableau 24 : Evolution de l'effectif des cas de mariage forcé et de mariage précoce par région

Région	Cas de mariage forcé						Cas de mariage précoce					
	2016	2017	2018	2019			2016	2017	2018	2019		
				Nbre	%	Var				Nbre	%	Var
B. Mouhoun	11	78	77	38	4,7	-50,6	11	35	33	40	7,8	21,2
Cascades	9	37	42	24	3,0	-42,9	2	6	16	8	1,6	-50,0
Centre	34	35	44	65	8,0	47,7	14	3	1	12	2,3	1100,0
Centre-Est	15	55	67	53	6,5	-20,9	11	17	11	14	2,7	27,3
Centre-Nord	96	81	123	111	13,7	-9,8	35	11	76	113	22,0	48,7
Centre-Ouest	23	40	62	60	7,4	-3,2	7	24	16	9	1,8	-43,8
Centre-Sud	27	32	85	31	3,8	-63,5	5	6	2	15	2,9	650,0
Est	32	169	165	173	21,3	4,8	29	86	99	156	30,4	57,6
Hauts-Bassins	19	86	82	70	8,6	-14,6	9	23	33	66	12,9	100,0
Nord	30	7	92	93	11,4	1,1	6	0	20	30	5,8	50,0
Plateau Central	20	49	39	51	6,3	30,8	4	3	5	2	0,4	-60,0
Sahel	14	27	38	14	1,7	-63,2	35	42	59	21	4,1	-64,4
Sud-Ouest	6	14	23	30	3,7	30,4	8	11	10	27	5,3	170,0
Ensemble	336	710	939	813	100,0	-13,4	176	267	381	513	100,0	34,6

IV.1.4. Liberté d'expression et droit à l'information

Points saillants

- Hausse du nombre de presse écrite ;
- Indice de la liberté de presse en nette progression.

Commentaire général

Le nombre de télévisions est resté le même entre 2017 et 2019, soit 29 avec une prédominance des télévisions commerciales qui sont au nombre de 18 soit 62%. Les télévisions confessionnelles représentent 20,7%, les télévisions publiques 10,3%, les télévisions associatives 3,4% et une seule télévision internationale.

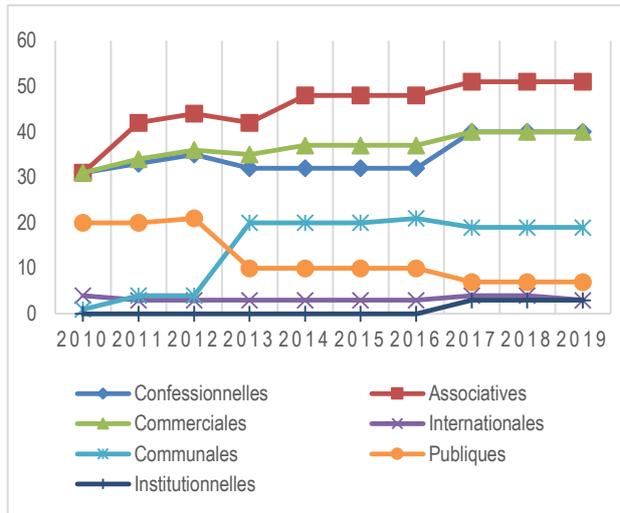
S'agissant des radios, 163 radios ont été enregistrées en 2019. Ce nombre n'a pas connu non plus une évolution substantielle de 2017 à 2019. Seulement les radios internationales qui étaient au nombre de 04 sont passées à 03. Les radios associatives, au nombre de 51, sont les plus nombreuses avec une proportion de 31%.

Pour ce qui est de la presse écrite, 82 médias ont été enregistrés en 2019 contre 68 en 2018 soit une hausse de 17%. Depuis 2010, le nombre de type de presse écrite varie avec une tendance à la hausse.

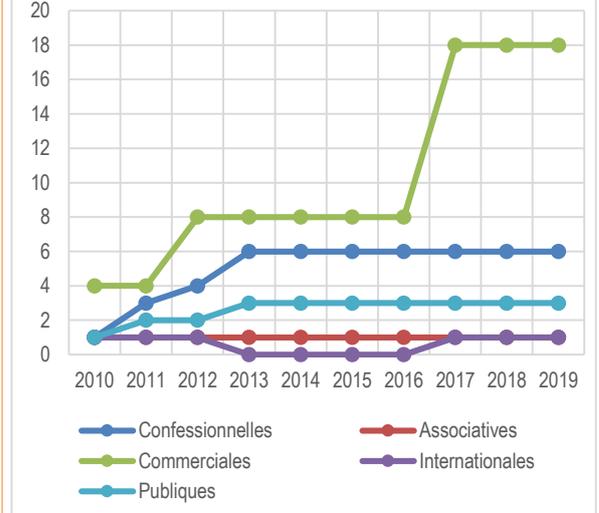
Quant à l'indice de la liberté de la presse, il a évolué de 23,33 en 2018 à 24,53 en 2019. De même, le rang qu'occupe le pays a évolué positivement. Sur un classement de 180 pays à travers le monde, le Burkina Faso a gagné cinq places en passant du 41^{ème} rang en 2018 au 36^{ème} en 2019. Depuis 2014, ce classement ne fait que s'améliorer. La liberté de presse est donc un droit effectif au Burkina Faso dans les limites des restrictions légales².

² Avec la situation nationale marquée par le terrorisme et l'insécurité, le nouveau code pénal a apporté certaines restrictions en lien avec le traitement des informations y relatives.

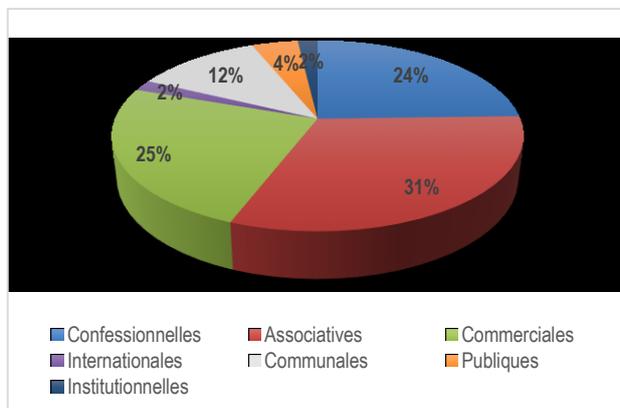
Graphique 27 : Evolution du nombre de radios du Burkina Faso par catégorie



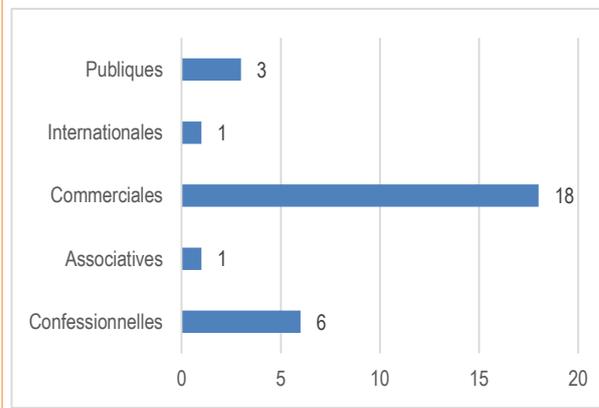
Graphique 28 : Evolution du nombre de télévisions fonctionnelles du Burkina Faso par catégorie



Graphique 29 : Repartition de radios selon la catégorie en 2019



Graphique 30 : Repartition des télévisions fonctionnelles selon la catégorie en 2019



Graphique 31 : Evolution du nombre de médias de presse écrite

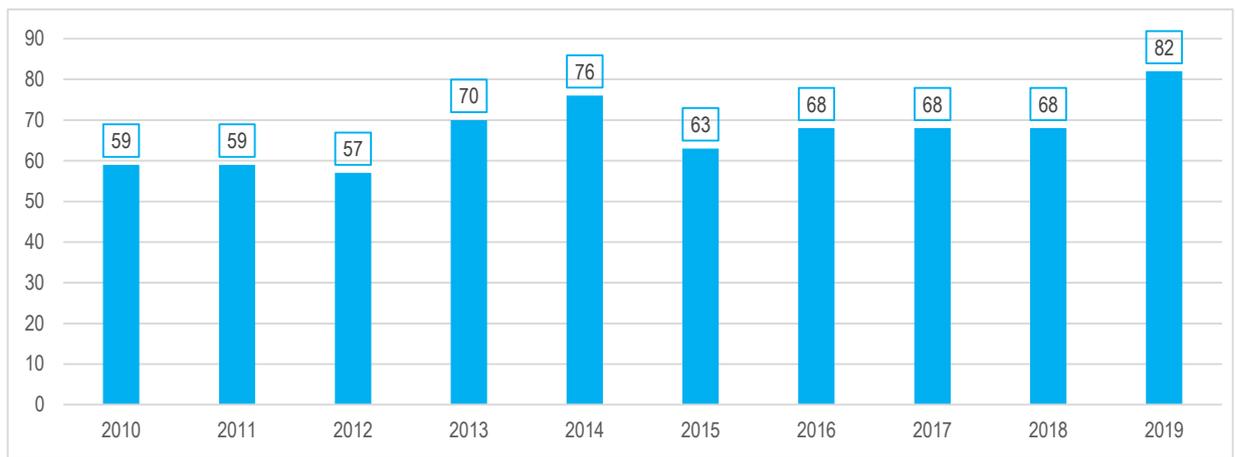


Tableau 25 : Indice de la liberté de la presse

	2010	2011-2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indice de la liberté de la presse	15	23,3	23,7	24,5	23,8	22,7	23,8	23,33	24,53
Rang du Burkina Faso	49	67	46	52	46	42	42	41	36
Nombre de pays classés	178	179	179	180	180	180	180	180	180

IV.2. Droits économiques, sociaux et culturels

IV.2.1. Droit à l'éducation (1/2)

Points saillants

- Baisse du nombre d'établissements techniques et professionnels
- Légère baisse de la proportion d'élèves parcourant moins de 3 km

Commentaire général

Le nombre de salles de classe au primaire connaît une hausse progressive de 2010 à 2018 et une baisse en 2019. La proportion de classe sans enseignants est passée de 9,7% en 2018 à 8,6% en 2019, soit une baisse de 1,1 point.

Le nombre d'établissements d'enseignement général post-primaires uniquement en 2019 a connu une hausse de 2,4% par rapport à 2018. De même, le nombre d'établissements d'enseignement général secondaire uniquement en 2019 a connu une hausse de 70,8% par rapport à 2018. Le nombre d'établissements d'enseignement général post-primaire et secondaire en 2019 a également connu une hausse de 17,7% par rapport à 2018. Cependant, le nombre d'établissements d'enseignement technique et professionnel en 2019 a connu une baisse de 2,7% par rapport à 2018.

Quant aux établissements sans enseignants, le nombre a connu une baisse en 2019 comparativement à 2018. Les régions de l'Est et du Sahel en 2019 ont particulièrement connu une baisse considérable du nombre de classes sans enseignants avec respectivement une variation de 27,5% et de 63,1% par rapport à 2018.

En termes d'accès aux infrastructures scolaires, 89,7% des élèves du primaire parcourent moins de 3 km pour se rendre à l'école en 2018/19 contre 90,5% en 2017/18. La proportion des élèves qui parcourent moins de 3 km a légèrement baissée en 2019. Les élèves les plus éloignés représentent 1,5% de l'effectif total. Ils parcourent plus de 5 km pour se rendre à l'école.

Tableau 26 : Nombre de salles de classe et salles sans enseignants au primaire

Région	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de salles de classe	38 269	40 912	43 661	47 709	50 444	55 098	59 938	64 218	67 709	67 238
Nombre de classes sans enseignants	5 829	5 824	6 493	6 187	6 883	6 467	6 625	6 822	6 535	5 788
Proportion (%) de salles sans enseignants*	15,2	14,2	14,9	13,0	13,6	11,7	11,1	10,6	9,7	8,6

*Il s'agit de la différence entre le nombre des groupes pédagogiques et le nombre d'enseignants en classe

Graphique 32 : Proportion (%) de salles sans enseignants* au primaire

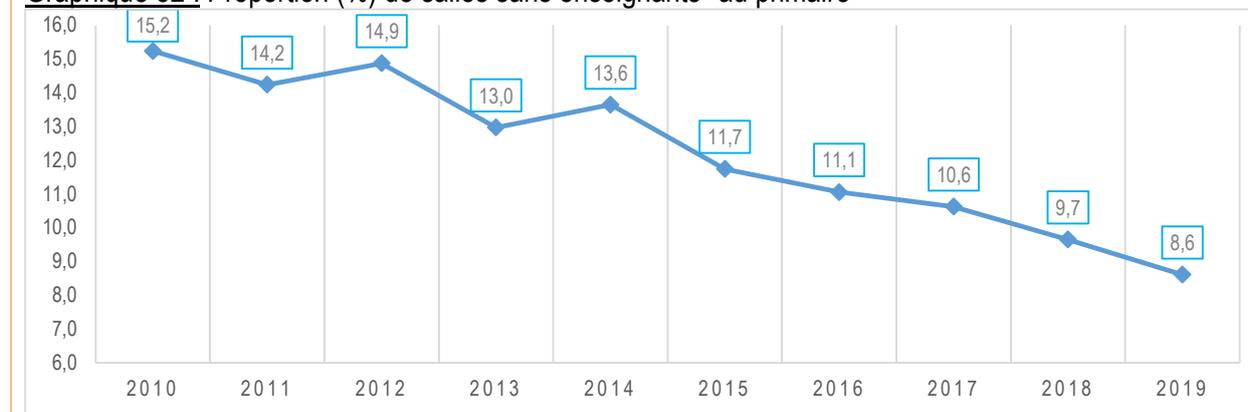


Tableau 27 : Etablissements selon le niveau d'enseignement.

Cycle d'enseignements	Nombre en 2019	Variation en % par rapport à	
		2010	2018
Enseignement général post-primaires uniquement	2 351	216,8	2,4
Enseignement général secondaire uniquement	41	310,0	70,8
Enseignement général post primaire et secondaire	1 314	234,4	17,7
Enseignement technique et professionnel	146	-29,8	-2,7

Tableau 28 : Classes sans enseignants par région au primaire en 2018/2019

	Nombre de classes sans enseignants	Valeurs		Variation en % par rapport	
		2010/2011	2017/2018	2010/2011	2017/2018
Boucle du Mouhoun	430	456	417	-5,7	3,1
Cascades	286	219	244	30,6	17,2
Centre	598	226	569	164,6	5,1
Centre-Est	382	397	416	-3,8	-8,2
Centre-Nord	506	454	550	11,5	-8,0
Centre-Ouest	261	404	251	-35,4	4,0
Centre-Sud	164	164	123	0,0	33,3
Est	221	390	305	-43,3	-27,5
Hauts-Bassins	724	521	652	39,0	11,0
Nord	1 278	1 342	1 381	-4,8	-7,5
Plateau Central	519	531	558	-2,3	-7,0
Sahel	264	478	715	-44,8	-63,1
Sud-Ouest	155	242	354	-36,0	-56,2
Ensemble	5 788	5 824	6 535	-0,6	-11,4

Tableau 29 : Proportions (%) d'élèves selon la distance moyenne parcourue.

Distance	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
< 3 km	84,1	82,9	85,9	87,5	88,0	88,1	89,4	89,7	90,5	89,7
3-5 km	13,3	12,4	11,8	10,6	10,2	10,2	9,0	8,8	8,1	8,8
> 5 km	2,6	4,7	2,2	1,9	1,8	1,7	1,6	1,5	1,4	1,5
Ensemble	100									

IV.2.2. Droit à l'éducation (2/2)

Points saillants

- Baisse du TBA et du TBS au primaire ;
- Hausse du TBA et TBS au secondaire ;
- Hausse du nombre d'universités privées.

Commentaire général

Les indicateurs d'accès, de couverture et de maintien à l'éducation présentent des niveaux disparates selon le cycle d'enseignement au Burkina Faso. Le droit à l'éducation se détériore selon qu'on avance dans les niveaux du système éducatif remettant en cause l'effectivité du droit à l'éducation surtout dans les cycles supérieurs.

Au titre de l'année scolaire 2018/19, la proportion d'enfants ayant accédé au primaire pour la première fois est de 98% par rapport aux enfants ayant l'âge normal d'aller à l'école (6 ans). Cette proportion qui correspond au taux brut d'admission (TBA) au primaire a connu une baisse de 6,8 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Selon le sexe, le TBA au niveau des garçons est de 100,2% tandis qu'il est de 95,7% chez les filles.

Le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire en 2018/19 est de 88,8%. Il a connu une baisse de 1,9 points par rapport à 2017/18. Quant au taux d'achèvement au primaire (TAP), il demeure faible. Il est de 61,7% en 2018/19 contre 63% en 2017/2018, soit une baisse de 1,3 points par rapport à 2017/18. De façon générale, les TBA, TBS et TAP ont connu une baisse en 2018/2019.

Au post-primaire, le TBA est de 45,7% en 2018/19. Ce taux a baissé de 4,2 points par rapport à l'année scolaire 2017/18. Le TBS au post-primaire a connu une baisse de 1,5 points, passant de 52% en 2017/18 à 50,5 % en 2018/19. Le taux d'achèvement au post-primaire (TACH) a connu une baisse de 1,7 points.

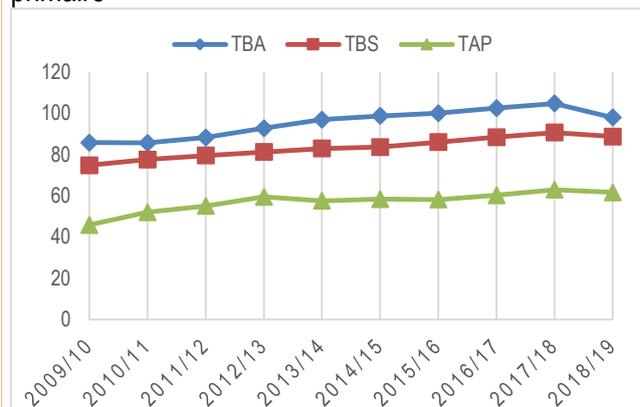
Le TBA au secondaire a connu une hausse de 16,5% par rapport à 2017/2018 passant de 8,5% en 2017/2018 à 25% en 2018/2019. Quant au TBS au secondaire, il a connu une augmentation de 4 points par rapport 2017/2018. S'agissant du taux d'achèvement au secondaire (TACH), il a progressé de 0,6 point.

L'évolution du nombre d'établissement au niveau supérieur est marquée par une hausse aux niveaux du public et du privé passant respectivement de 46 à 49 et de 111 à 120 entre 2017/2018 et 2018/2019. Le nombre d'établissements privés est largement supérieur au nombre d'établissements publics en 2018/2019. Le taux de transition au supérieur est de 81,7% en 2018/19 contre 91,8% en 2017/18, soit une baisse de 10,1 points. Il est plus élevé chez les garçons (88,9%) que chez les filles (71,1%).

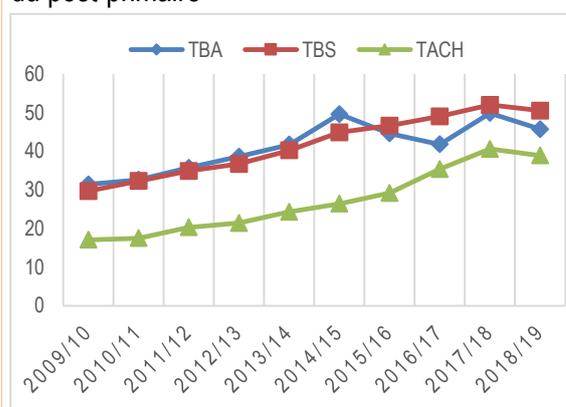
Tableau 30 : Taux brut d'admission, de scolarisation et d'achèvement selon le niveau d'enseignement.

	Primaire			Post-primaire			Secondaire		
	Valeur en 2018/19	Ecart par rapport à		Valeur en 2018/19	Ecart par rapport à		Valeur en 2018/19	Ecart par rapport à	
		2010	2018		2010	2018		2010	2018
TBA (%)	98,0	12,2	-6,8	45,7	14,3	-4,2	25	16,5	8,5
Garçons	100,2	12,6	-6,7	43,5	8,3	-3,6	26,8	15,6	7,9
Filles	95,7	11,9	-7	48,1	20,5	-4,8	23,2	17,2	9,1
TBS (%)	88,8	14	-1,9	50,5	20,8	-1,5	21,6	11,2	4
Garçons	88,4	10,1	-2,2	47,1	13,5	-2,5	24,2	10,9	3,6
Filles	89,2	18	-1,7	54,1	28,3	-0,5	19,0	11,4	4,5
TAP/TACH (%)	61,7	15,8	-1,3	38,9	21,8	-1,7	15,4	8,4	0,6
Garçons	57,4	8,2	-1,4	36,3	16,7	-2,9	17,8	9,2	0,1
Filles	66,3	23,8	-1,3	41,7	27	-0,4	12,9	7,5	1

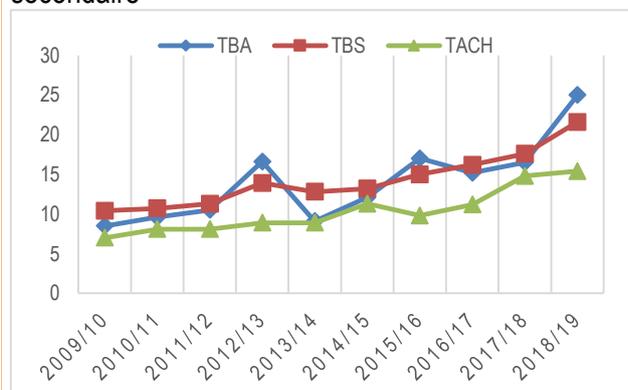
Graphique 33 : Evolution du TBA, TBS et TAP du primaire



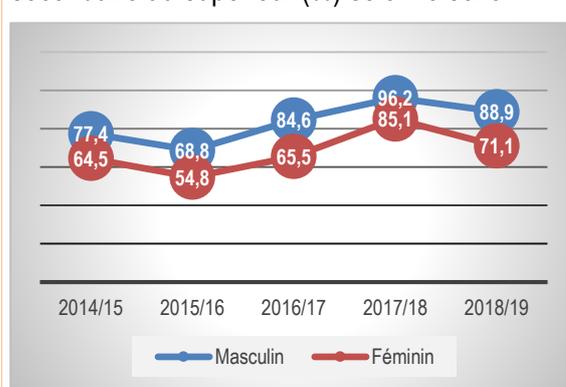
Graphique 34 : Evolution du TBA, TBS et TACH du post-primaire



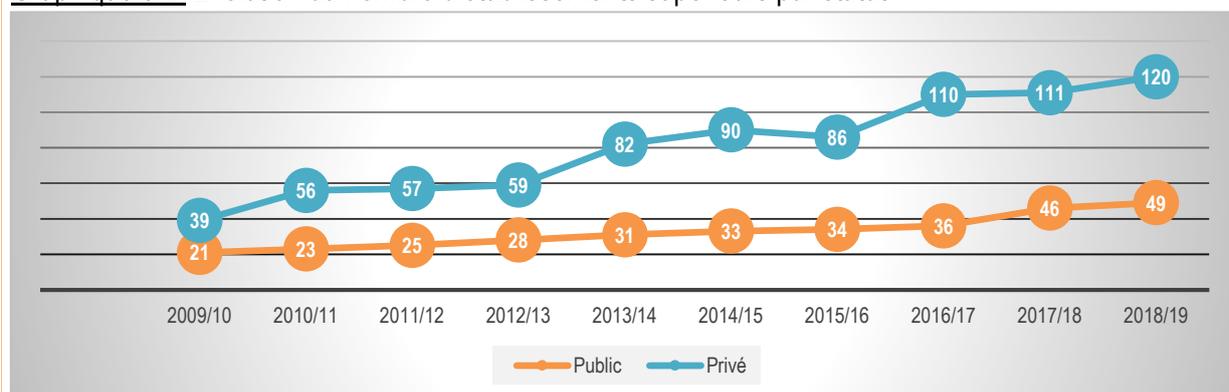
Graphique 35 : Evolution du TBA, TBS et TACH du secondaire



Graphique 36 : Taux brut de transition du secondaire au supérieur (%) selon le sexe



Graphique 37 : Evolution du nombre d'établissements supérieurs par statut



IV.2.3. Droit à la santé

Points saillants :

- Rayon moyen d'action théorique d'un centre de santé est de 5,9 km ;
- Un médecin pour 12 000 habitants pour une norme OMS d'un médecin pour 10 000 habitants ;
- Baisse de 6,2 points de la proportion de CSPS remplissant la norme en personnel.

Commentaire général

Le droit à la santé est un droit fondamental indispensable à l'exercice des autres droits humains. Il a été énoncé d'abord par la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) en son article 25 puis repris par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) en son article 12. Cet article dispose que « les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit qu'à toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre ».

L'Etat burkinabè s'est engagé à jouer son rôle pour l'effectivité du droit à la santé à travers la mise en place continue d'infrastructures sanitaires opérationnelles et le recrutement régulier du personnel soignant. Le Burkina Faso dispose en 2018 de près de 3 331 structures sanitaires. Selon le type, on dénombre entre autres 6 centres hospitaliers universitaires, 8 centres hospitaliers régionaux, 45 centres médicaux avec antenne chirurgicale, 1 896 centres de santé et de promotion sociale (CSPS).

Le rayon moyen d'action théorique (RMAT) à un centre de santé, y compris le privé qui était de 6,5 km en 2011, s'est amélioré continuellement, passant à 6 km en 2017 et 5,9 km en 2018.

En 2018, le ratio est d'un médecin pour 12 000 habitants contre un médecin pour 14 404 habitants en 2017. Ce ratio reste en deçà de la norme de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) fixée à un 1 médecin pour 10 000 habitants. Pour les Infirmiers diplômés d'Etat (IDE), le ratio est d'un IDE pour 2 419 habitants en 2018. Ainsi, le Burkina Faso a atteint la norme de l'OMS qui est d'un IDE pour 5 000 habitants, et ce depuis 2013. Par contre, le ratio des Sages-femmes et Maïeuticiens d'Etat en 2018 qui est de 1 pour 5 510 habitants reste en deçà de la norme de l'OMS fixée à un SFE/ME pour 3 000 habitants.

Pour ce qui est de la norme minimale en personnel de santé, la proportion de CSPS remplissant cette norme est de 84,8% en 2018 avec une baisse de 6,2 points par rapport à 2017. Depuis 2015, le niveau de cet indicateur a connu une baisse progressive. Il a enregistré une baisse de 9,5 points passant ainsi de 94,3% à 84,8%. En rappel, un CSPS remplit la norme en personnel lorsqu'il dispose d'au moins un infirmier d'Etat ou breveté, une sage-femme ou une accoucheuse et un agent itinérant de santé ou un manœuvre.

Tableau 31 : Evolution du nombre d'infrastructures disponibles par type de structure sanitaire.

Type de structure	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CHU	3	3	3	3	4	5	6	6
CHN	1	1	1	1	0	0	-	-
CHR	9	9	9	9	9	8	8	8
CMA	44	44	45	47	47	46	45	45
CM	36	51	32	35	43	52	57	63
CSPS	1 443	1 495	1 606	1 643	1 698	1 760	1 839	1 896
Dispensaires isolés	165	164	123	127	119	134	136	131
Maternités isolées	26	24	14	15	12	10	8	9
Etablissements privés de soins hospitaliers*	80	79	78	84	94	98	133	135
Etablissements privés de soins non hospitaliers**	301	306	306	323	301	352	397	409
Officines	-	-	174	191	193	255	246	151
Dépôts pharmaceutiques privés	-	-	519	525	524	542	617	478
Ratio habitant par CSPS	9 730	9 677	9 759	9 824	9 856	9 731	9 624	9 645
Rayon moyen d'action théorique en km (y compris le privé)	6,5	6,4	6,5	6,4	6,2	6,1	6	5,9

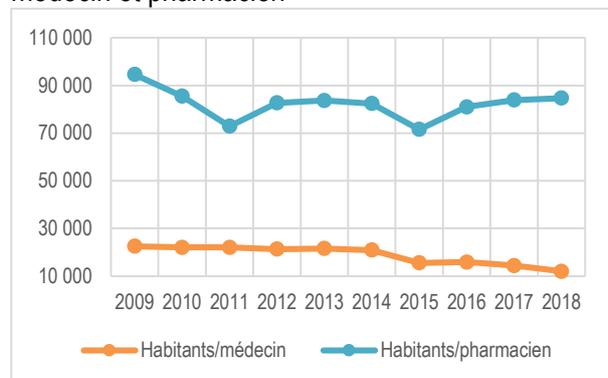
(*) (Polyclinique, clinique et centre médical) (**) (Cabinet médical, cabinet de soins infirmiers, cabinet dentaire, clinique d'accouchement, CSPS)

Tableau 32 : Personnel de santé et ratio habitants par personnel de santé.

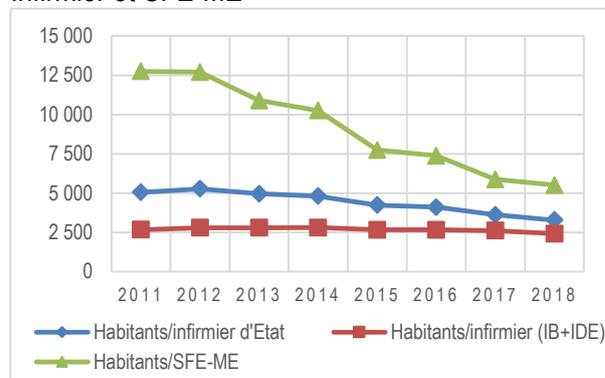
	Valeur en 2018	*Ratio habitants/ personnel de santé		
		2011	2017	2018
Médecins (y compris les spécialistes)	1 687	22 017	14 404	12 000
Pharmaciens	239	72 863	83 898	84 703
Infirmiers diplômé d'Etat (IDE)	6 171	5 056	3 619	3 281
Infirmiers (IB+IDE)	2 199	2 679	2 610	2 419
Sages-Femmes d'Etat/ Maïeuticiens d'Etat	3 674	12 754	5 874	5 510

*Non compris le secteur privé

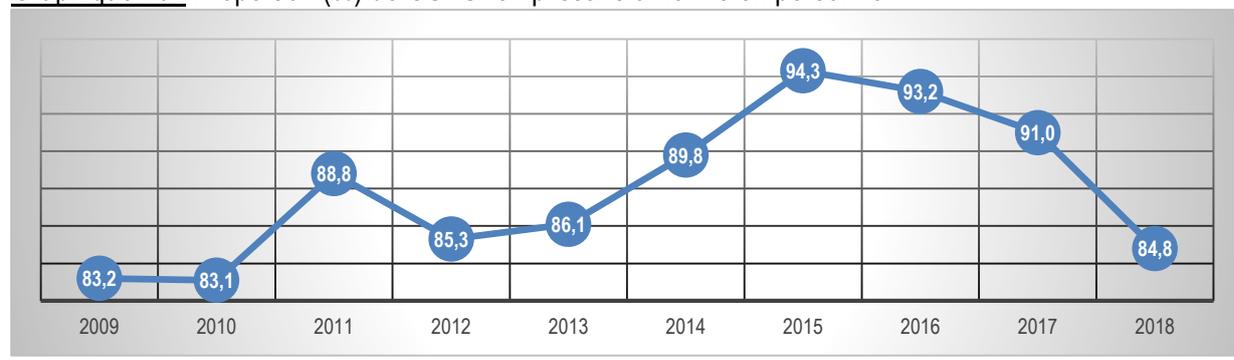
Graphique 38 : Evolution des ratios habitants par médecin et pharmacien



Graphique 39 : Evolution des ratios Habitants par Infirmier et SFE-ME



Graphique 40 : Proportion (%) de CSPS remplissant la norme en personnel



IV.2.4. Droit à un niveau de vie suffisant (1/2)

Points saillants

- Baisse de l'incidence de la pauvreté (monétaire) en 2014 par rapport à 2009 ;
- 75,3% des ménages établis en zones non-loties ;
- Prévalence de la sous-alimentation élevée en milieu urbain (56,9%) en 2014.

Commentaire général

Le droit à un niveau de vie suffisant implique la possibilité pour chaque citoyen de vivre à l'abri du besoin et dans une sécurité en terme de logement, d'alimentation, de vêtements et de moyens de subsistances, etc. La pauvreté est donc la négation de ce droit et le principal indicateur de la non effectivité du droit inaliénable pour tout citoyen à un niveau de vie suffisant.

Les données les plus récentes montrent que 40,1% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté (153 530 FCFA) au Burkina-Faso en 2014. Au nombre de la population masculine, 41% sont pauvres contre 30% au niveau des femmes. En termes de sévérité de la pauvreté, 3,4% des hommes sont sévèrement pauvres et 2,6% des femmes. En d'autres termes, 1 personne sur 10 vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté. Elle sévit avec acuité surtout en milieu rural avec 46% des populations qui y vivent contre 14% des populations urbaines. La région du Nord présente le plus fort taux en termes de sévérité de la pauvreté des populations (25,2%). Globalement l'incidence de la pauvreté a baissé en 2014 de plus 7 points par rapport à 2009.

Les données sur les caractéristiques des logements montrent que 75,3% des ménages sont établis en zones non-loties contre seulement 24,7% en zones loties en 2016. En d'autres termes, 24,7% des ménages sont établis dans des logements qui garantissent un niveau d'acceptabilité moyen et potentiellement accessibles aux commodités en eau et en électricité. Ces chiffres sont restés quasi-stables par rapport à 2009 avec respectivement 76,3% et 23,7%.

Selon le milieu de résidence, la prévalence de la sous-alimentation diffère en 2014. Ainsi, cette prévalence est plus accentuée en milieu urbain (56,9%) qu'en milieu rural (27,0%). Dans les treize régions que compte le pays, les régions des Hauts-Bassins et du Centre-Sud ont un taux de prévalence élevé respectivement de 40,0% et de 39,9%. Selon l'ampleur du déficit alimentaire, le milieu urbain enregistre un déficit de 466 calories contre 161 calories en milieu rural.

Tableau 33 : Indicateurs de pauvreté (monétaire) en 2014 selon le milieu de résidence et le sexe (en %).

	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Féminin	Masculin	
Incidence de la pauvreté	13,7	47,5	30,4	41,0	40,1
Profondeur de la pauvreté	2,9	11,6	7,5	9,9	9,7
Sévérité de la pauvreté	0,9	4,0	2,6	3,4	3,3

Tableau 34 : Indicateurs de pauvreté (monétaire) selon le sexe et la région (en %)

	Incidence de la pauvreté		Profondeur de la pauvreté		Sévérité de la pauvreté	
	2009	2014	2009	2014	2009	2014
Sexe						
Masculin	47,5	41	15,4	9,9	6,8	3,4
Féminin	37,6	30,4	11,8	7,5	5,2	2,6
Région						
B. du Mouhoun	42,3	59,7	12,2	15,4	4,8	5,6
Cascades	48,1	22,6	14,8	4,4	6,4	1,3
Centre	41,5	9,6	14,9	2	7,5	0,6
Centre-Est	62,1	36,1	23,2	10,6	11,3	4,2
Centre-Nord	57	47	19,8	10,9	9,2	3,6
Centre-Ouest	39,1	51,6	10	11,8	3,7	3,7
Centre-Sud	49,1	40,5	15,6	9,3	6,6	3
Est	51,8	50,1	16,3	11,7	7	3,7
Hauts-Bassins	64,6	34,4	23,7	7,3	11,3	2,3
Nord	57,4	70,4	20,1	18,9	9,2	6,8
Plateau Central	28,3	45,2	8,5	10,9	3,6	3,6
Sahel	27,6	20,6	7,4	3,8	2,9	1,1
Sud-Ouest	42,7	41,5	11,2	10,1	4,1	3,5
Ensemble	46,7	40,1	15,1	9,7	6,7	3,3

Tableau 35 : Répartition des ménages selon le milieu et la zone de résidence

Milieu de résidence	2009		2014		2016	
	Lotie	Non lotie	Lotie	Non lotie	Lotie	Non lotie
Urbain	76,6	23,4	82,8	17,2	77	23
Rural	8,8	91,2	6,5	93,5	5,8	94,2
Ensemble	23,7	76,3	28,1	71,9	24,7	75,3

Source : Tableau de bord social 2017, INSD

Tableau 36 : Prévalence de la sous-alimentation (%) et ampleur du déficit alimentaire par région en 2014.

Région	Prévalence de la sous-alimentation (%)	Ampleur du déficit alimentaire (en calories)
Boucle du Mouhoun	27,9	171
Cascades	28,9	179
Centre	31,9	530
Centre-Est	32,1	199
Centre-Nord	24,6	145
Centre-Ouest	20,3	120
Centre-Sud	39,9	256
Est	12,8	68
Hauts-Bassins	40,0	272
Nord	38,4	239
Plateau Central	27,6	166
Sahel	33,8	206
Sud-Ouest	37,1	247
Milieu de résidence		
Rural	27	161
Urbain	56,9	466
Ensemble	34,9	227

IV.2.5. Droit à un niveau de vie suffisant (2/2)

Points saillants

- La nature comme lieu d'aisance pour 41,3% de la population en 2015 ;
- Plus faible taux d'accès en eau potable en milieu rurale de 54,6% pour la région de l'Est ;
- Plus faible taux d'accès en eau potable en milieu urbain de 61,9% pour la région du Centre-Est.

Commentaire général

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est très déterminant pour la réalisation du droit à un niveau de vie suffisant. Les conditions de pauvreté susmentionnées rendent difficiles l'accès à l'assainissement. Celui-ci impacte à son tour la situation sanitaire. C'est pourquoi dans sa détermination de rendre effectifs les droits humains, le gouvernement œuvre à rendre accessible l'eau potable dans les zones rurales et à la vulgarisation des lieux d'aisance, et des conditions assainissement.

Le taux d'accès à l'eau potable au Burkina Faso est de 75,4% en 2019. Ce taux est variable selon le milieu de résidence et la région. Ainsi, il est de 68,4% en milieu rural alors qu'il est de 92,9% en milieu urbain. Quel que soit le milieu de résidence l'accès à l'eau potable s'est légèrement amélioré par rapport à l'année 2018. En effet, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est passé de 67,3% à 68,4%, soit une progression de 1,1 points. En milieu urbain, il a gagné 1,8 points en passant de 91,1% à 92,9%.

Selon la région, des écarts persistent tant en milieu rural qu'urbain. Au niveau national, les plus forts taux d'accès à l'eau potable en 2019 s'observent dans la région du Centre (99,2%) et du Centre-Sud (87,1%). Les régions de l'Est (56,3%) et du Sahel (59,6%) sont celles où l'accès à l'eau potable semble plus difficile. Considérant le milieu rural, la Boucle du Mouhoun et le Centre sont les régions où le droit d'accès à l'eau potable s'est légèrement dégradé de 0,1 point. En milieu urbain, toutes les régions ont connu une amélioration plus ou moins remarquable, excepté le Centre-Est où le taux est resté invariable par rapport à 2018. Le taux d'accès à l'assainissement global au Burkina Faso est 23,6% en 2019. Il s'est amélioré de 1 point par rapport à 2018. La région du Centre a le plus fort taux avec 43,9% et la région du Centre-Sud a le plus faible taux avec 14,1%.

Au cours de l'année 2015, une répartition des ménages selon le lieu d'aisance montre que 41,3% font leurs besoins dans la nature, 36,8% des ménages utilisent des latrines traditionnelles, 11,5% des latrines samplat simple, 5,5% des latrines VIP, 2,4% des latrines Ecosan, 1,3% des toilettes à chasse d'eau automatique et 1% des toilettes à chasse manuelle. Dans la région du Centre-Sud, 77,1% des ménages ont la nature comme lieu d'aisance. Il faut noter que cette proportion a toujours été la plus élevée dans cette région mais a connu une baisse de 10,5 points par rapport à 2014. Globalement, la proportion des ménages ayant la nature comme lieu d'aisance a baissé par rapport à 2007 (56,6%) et 2009 (56,3%).

Du mode d'évacuation des ordures en 2015, il ressort que 53,7% des ménages évacuent leurs ordures dans la nature. En milieu rural ce sont 64,0% des ménages qui le font contre 28,7% en milieu urbain.

Tableau 37 : Taux d'accès (en %) à l'eau potable et à l'assainissement selon le milieu de résidence et par région.

Région	Accès à l'eau potable (%)							Accès à l'assain. global (%)	
	National	Milieu rural				Milieu urbain			
	2019	2018	2019		2018	2019		2016	2017
			Valeur	Ecart / à 2018		Valeur	Ecart / à 2018		
B. Mouhoun	69,0	67,1	67,0	-0,1	86,7	88,0	1,3	19,9	22,2
Cascades	66,9	59,3	59,9	0,6	94,3	95,3	1	13,8	16,2
Centre	99,2	90,0	89,9	-0,1	99,0	99,9	0,9	45,7	43,9
Centre-Est	74,1	76,1	78,1	2	61,9	61,9	0	19,8	20,7
Centre-Nord	73,1	69,7	70,7	1	93,4	100,0	6,6	15,6	16,2
Centre-Ouest	72,9	70,2	70,4	0,2	75,0	87,5	12,5	18,1	20,0
Centre-Sud	87,1	85,0	86,7	1,7	85,5	90,5	5	11,4	14,1
Est	56,3	52,1	54,6	2,5	74,4	74,5	0,1	15,0	15,6
Hauts-Bassins	71,5	55,0	56,1	1,1	90,5	92,5	2	27,2	28,8
Nord	77,7	75,7	76,0	0,3	86,9	87,2	0,3	20,9	22,6
Plateau Central	84,7	82,8	84,6	1,8	84,6	85,5	0,9	20,2	20,7
Sahel	59,6	56,9	58,2	1,3	74,4	75,0	0,6	13,9	14,8
Sud-Ouest	77,6	73,7	75,4	1,7	83,3	90,9	7,6	18,5	18,9
Ensemble	75,4	67,3	68,4	1,1	91,1	92,9	1,8	22,6	23,6

Tableau 38 : Répartition des ménages (%) selon le lieu d'aisance par milieu de résidence et région en 2015.

	Toilette à chasse d'eau manuelle	Toilette à chasse d'eau auto.	Latrine Ecosan	Latrine VIP	Latrine Samplat simple	Latrine traditionnelle	Dans la nature	Autre
Milieu de résidence								
Urbain	3,4	4,4	3,6	14,3	27,2	40,7	6	0,4
Rural	0,1	0	1,9	1,9	5,1	35,2	55,7	0,1
Région								
B. Mouhoun	0,1	0,1	0,3	1,3	4,5	53,2	39,9	0,6
Cascades	0,5	0,9	9,7	2,8	9,4	36,8	39,9	0
Centre	4,6	5,7	3	15,2	24,7	36,7	9,7	0,4
Centre-Est	0,6	0,3	4,5	3,4	12,9	17,2	61,1	0
Centre-Nord	0	0	0,1	11,2	11,8	45,1	31,8	0
Centre-Ouest	0,6	1,2	6,7	2,3	8,5	31,9	48,6	0,2
Centre-Sud	0,3	0	0,5	0,4	0,7	20,8	77,1	0,2
Est	0	0	0,4	4,8	7,6	22,3	64,8	0,1
Hauts-Bassins	0,6	0,8	1,5	3,6	19,2	55,2	19,1	0
Nord	0,1	0,5	0,3	3,3	7,5	49	39,1	0,2
Plateau Central	0,2	0	7,5	5,5	4,4	34,9	47,5	0
Sahel	0,2	0,2	0,1	0,2	3,9	32,1	63,2	0,1
Sud-Ouest	0,4	0	0,7	2	3,5	26,1	66,8	0,5
Ensemble	1	1,3	2,4	5,5	11,5	36,8	41,3	0,2

Source : ENESI 2015, INSD.

Source : Rapports bilan du PN-AEPA, MEA ; Résultats de l'enquête permanente sur les ouvrages d'assainissement, MEA

Tableau 39 : Mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence en 2015.

	Enlèvement (charrette/camion)	Bac à ordures	Dépotoir	Dans la nature	Enterrées, brûlées	Dans la fosse simple / fumière	Recyclées	Autre
Urbain	22,4	22,7	10,5	28,7	8,0	7,3	0,2	0,2
Rural	0,0	0,4	2,0	64,0	1,5	30,5	1,5	0,1
Ensemble	6,5	6,9	4,5	53,7	3,4	23,8	1,1	0,1

Source : ENESI 2015, INSD.

IV.2.6. Droit au travail et à la sécurité sociale

Points saillants :

- 80% de taux d'emploi de la population en 2015 ;
- 4,7% de taux de chômage au Burkina Faso en 2018 au sens BIT.

Commentaire général

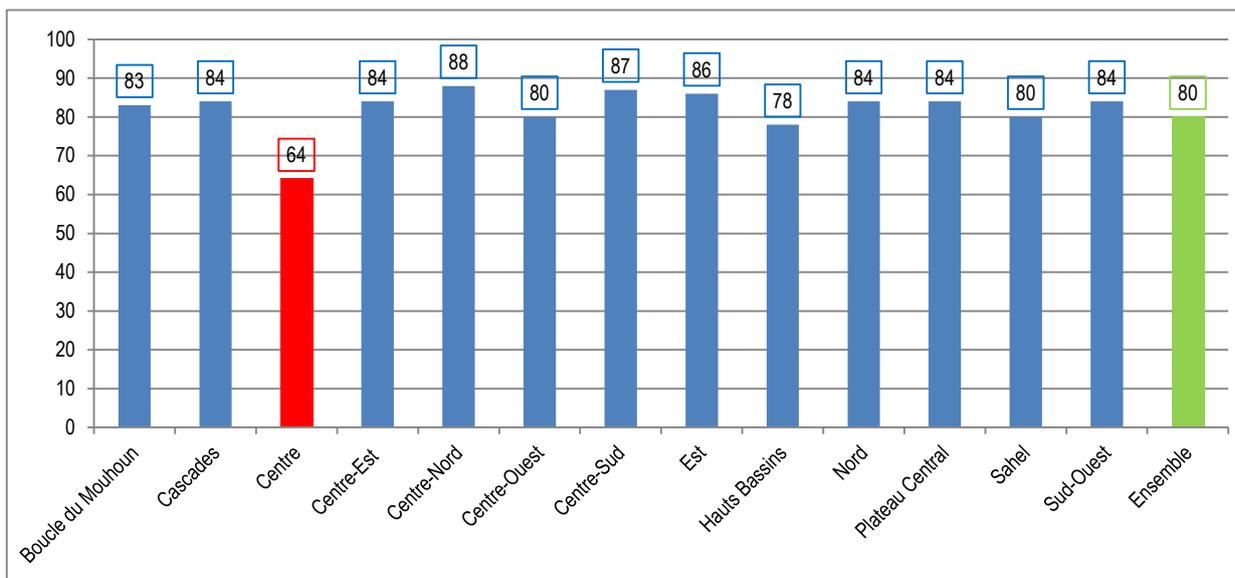
En 2015, le taux d'emploi de la population burkinabè est de 80%. Ce taux désigne le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population en âge de travailler. La région du Centre (64%) a le plus faible taux tandis que le plus fort taux s'observe dans le Centre-Nord (88%). Le taux d'emploi de la population s'est accru de 16,6 points par rapport à 2014 où il était de 63,4%.

Au sens large, le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs (élargis) dans la main d'œuvre élargie. Le chômage au sens large prend donc en compte les chômeurs découragés et les chômeurs non disponibles dans la période de référence. Ainsi, ce taux est de 4% en 2015 au Burkina Faso contre 3,3% en 2007. Il présente des disparités suivant les régions. La région du Centre avec 11,6% connaît le plus fort taux de chômage et celle du Centre-Nord a le plus faible taux (0,5%).

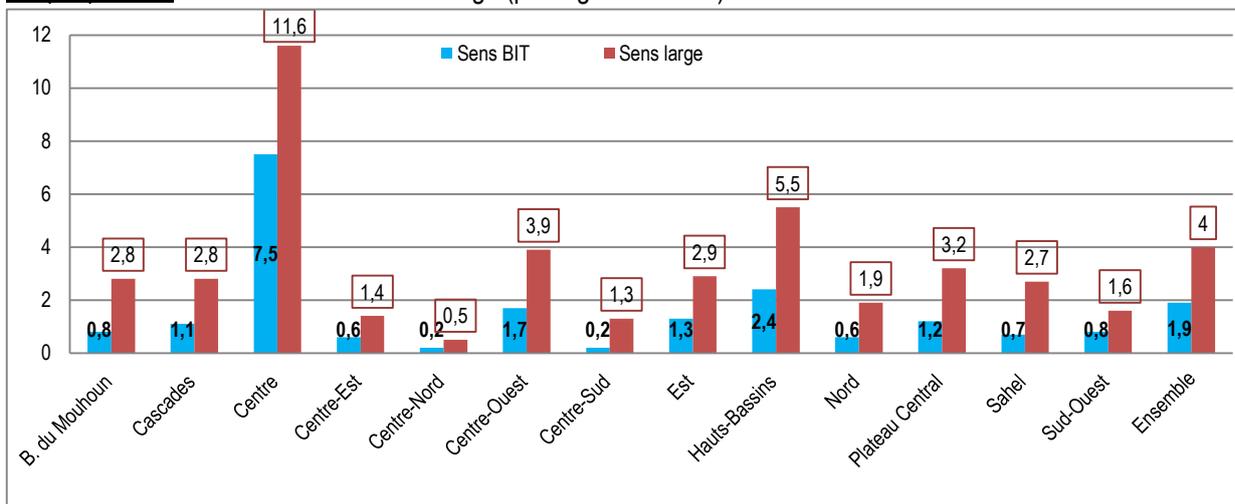
L'analyse selon le milieu de résidence montre que le milieu urbain (6,9%) est plus touché par le chômage que le milieu rural (0,4%) en 2015.

Au sens du BIT, le taux de chômage est le pourcentage de la population au chômage par rapport à la population active. Il est estimé à 4,7% en 2018 contre 1,9% en 2015. Selon le milieu de résidence, ce taux est plus élevé en milieu urbain (7,4%) qu'en milieu rural (3,3%).

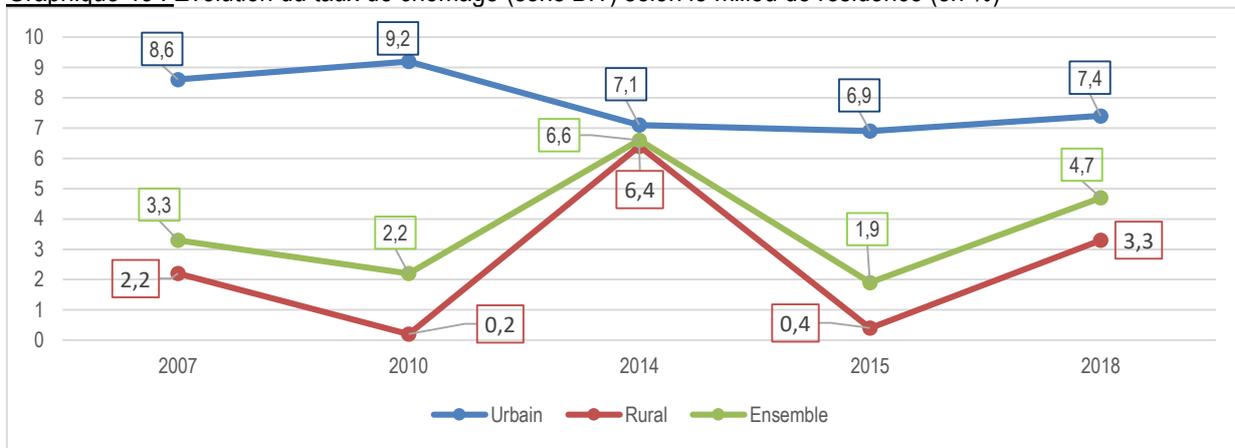
Graphique 41 : Taux d'emploi (%) de la population par région en 2015



Graphique 42 : Evolution du taux de chômage (par région en 2015)



Graphique 43 : Evolution du taux de chômage (sens BIT) selon le milieu de résidence (en %)



IV.3. Droits catégoriels

IV.3.1. Droits de l'enfant

Points saillants

- Baisse de 51,3% du nombre d'enfants entrés dans les Maisons d'arrêt et de correction ;
- Augmentation de 130,2% des enfants et jeunes placés en apprentissage ;
- Augmentation de 96,4% du nombre d'enfants victimes de traite.

Commentaire général

Le nombre d'enfants entrés dans les Maisons d'arrêt et de correction (MAC) est en baisse continue au cours des trois dernières années passant de 563 en 2017 à 217 en 2019.

Les services de l'action sociale ont été fréquentés en 2019 par 19 975 usagers enfants. Parmi ces enfants, 10 986 sont victimes de violences dont 53,3% de sexe féminin. Cet effectif a progressé de 27,2% par rapport à 2018. A la suite des enfants victimes de violences et des enfants/jeunes scolarisés, les orphelins ont plus recouru aux services de l'action sociale en 2019. Les enfants trouvés ont augmenté de 2,8% en 2019 et les filles représentent 45,2%.

Tableau 40 : Variations du nombre d'enfants en conflit avec la loi et de celui des mineurs en danger.

	Valeur en 2018	Variation (%) par rapport à	
		2009	2017
Enfants en conflit avec la loi	285	154,5	-25,4
Mineurs en danger	233	2,6	119,8

Graphique 44: Nombre de mineurs en conflit avec la loi enregistrés par les juges des enfants



Graphique 45: Evolution du nombre de mineurs en danger enregistrés par les juges des enfants

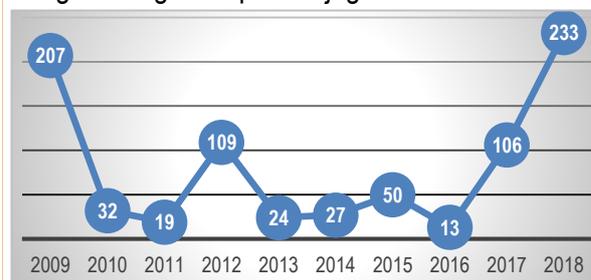


Tableau 41 : Nombre d'enfants entrés dans les maisons d'arrêt et de correction

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Enfants entrés	540	483	501	545	673	536	529	563	446	217
Moins de 13 ans	19	23	12	13	33	13	11	8	3	4
13-18 ans	521	460	489	532	640	523	518	555	443	213
Entrées pour 100.000 enfants (13-18 ans)	28,8	24,5	25,0	26,1	30,1	23,7	22,5	23,3	17,9	8,4

Graphique 46 : Ratio enfants entrés pour 100 000 enfants de 13 à 18 ans

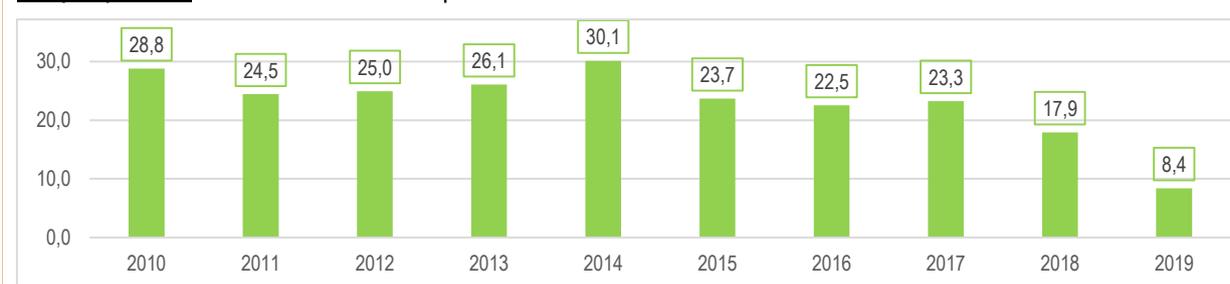


Tableau 42 : Répartition des usagers enfants des services enfance par type de cas en 2019

Type de cas	Nombre d'enfants usagers			Proportion de filles (%)	Poids par type (%)	Variation (%) par rapport à	
	2013	2018	2019			2013	2018
Enfants parrainés	59	58	29	65,5	0,1	-50,8	-50,0
Enfants et jeunes placés en apprentissage	58	43	99	64,6	0,5	70,7	130,2
Enfants orphelins	2 114	2 555	2 634	50,9	13,2	24,6	3,1
Enfants abandonnés	85	127	106	43,4	0,5	24,7	-16,5
Enfants victimes de violences	5 519	8 637	10 986	53,3	55,0	99,1	27,2
Enfants victimes d'exploitation sexuelle	27	54	83	95,2	0,4	207,4	53,7
Enfants vivant dans la rue	349	241	250	15,2	1,3	-28,4	3,7
Enfants victimes de traite	620	667	1 265	27,4	6,3	104,0	89,7
Enfants/jeunes en conflit avec la loi	409	209	229	7,9	1,1	-44,0	9,6
Enfants/jeunes placés en famille	13	6	13	23,1	0,1	0,0	116,7
Enfants/jeunes placés en institution	30	26	22	54,5	0,1	-26,7	-15,4
Enfants/jeunes scolarisés	2 311	3 012	3 450	53,8	17,3	49,3	14,5
Enfants/jeunes non scolarisés	76	337	243	54,5	1,2	47,3	13,0
Enfants/jeunes déscolarisés	145	133	284	45,8	1,4	95,9	113,5
Enfants trouvés	211	323	332	45,2	1,7	57,3	2,8
Ensemble	12 026	16 428	19 975	50,5	100,0	66,1	21,6

Source : Annuaire statistique 2017 de l'action sociale.

IV.3.2. Droits de la femme

Points saillants

- Progression du taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié en 2018 ;
- Augmentation de 2,9% du nombre de cas de violences conjugales déclarées.

Commentaire général

De 2009 à 2018, le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires est passé de 70,7% à 83,1%. En effet, de plus en plus de femmes accouchent dans un établissement sanitaire sous l'assistance d'un personnel qualifié. De 2014 à 2016, ce taux a connu une régression mais à partir de 2017, il s'est légèrement amélioré. Dans la région du Centre, presque toutes les femmes (99%) accouchent dans un centre de santé. Par contre au Sahel des efforts restent à faire car ce taux en 2018 n'était que de 71%.

Le nombre de cas de violences conjugales déclarées au Burkina Faso est en progression depuis 2013. De 1 861 en 2018, les cas de violences conjugales déclarées sont passés à 1 915 en 2019, soit une variation de 2,9 %. La majorité des victimes sont des femmes (75,9%) et est en hausse de 1,4% par rapport à 2018.

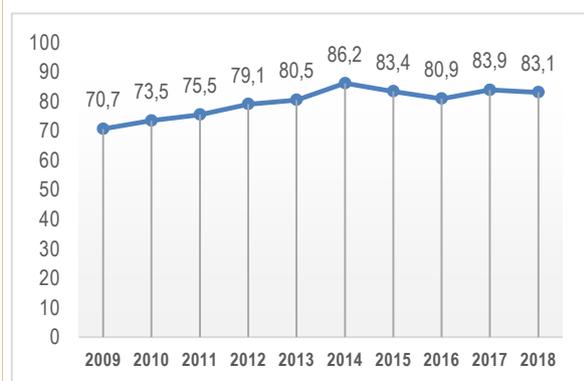
Concernant la répartition des violences conjugales par région, la région des Hauts-Bassins enregistre la plus forte proportion des cas (19,7%) suivie de la région du Centre (14,7%). La région des Cascades enregistre moins de cas (2,4%).

Tableau 43 : Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires.

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	76,6	83,2	86,1	88,4	83,9	93,2	87,4	81,1	82,5	79,2
Cascades	69,9	71,5	78,9	89,6	88	89,2	86,4	89,9	97,7	98,4
Centre	89,5	87,4	93,3	89,4	86,2	100,4	100,0	95,8	98,8	99
Centre Est	76,1	79,5	78,8	83,4	79,6	87,7	83,8	83,7	79,6	83,7
Centre Nord	63,9	65	71,6	73,1	81,1	82,9	79,9	81,1	83,5	80,9
Centre Ouest	65	67,4	72,4	81,2	72,2	77,8	75,6	74,9	76,8	75,4
Centre Sud	77,5	80,5	76,1	76	73,7	74,7	71,3	68,4	69,9	66,8
Est	58,6	63,4	68,5	72,6	70,4	76,3	72,7	72,7	78,3	77,5
Hauts Bassins	79,3	75,7	84,7	92,7	88,6	90,5	88,9	86,9	88,9	88,7
Nord	67,5	77,3	84,8	88,9	88,6	95,7	93,3	91,5	90,7	89,8
Plateau Central	81,5	84,8	85,7	87,6	81	85,7	82,4	78,2	81,0	80,4
Sahel	51,6	56,2	63	68,5	70,7	77,4	73,7	73,5	74,5	71
Sud-Ouest	58,5	60,3	67,4	71,5	81,8	77	78,7	80,6	85,9	85,8
Ensemble	70,7	73,5	75,5	79,1	80,5	86,2	83,4	80,9	83,9	83,1

Source : Annuaire statistique de la santé

Graphique 47 : Evolution du taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié



Graphique 48 : Nombre de cas de violences conjugales déclarés par sexe.

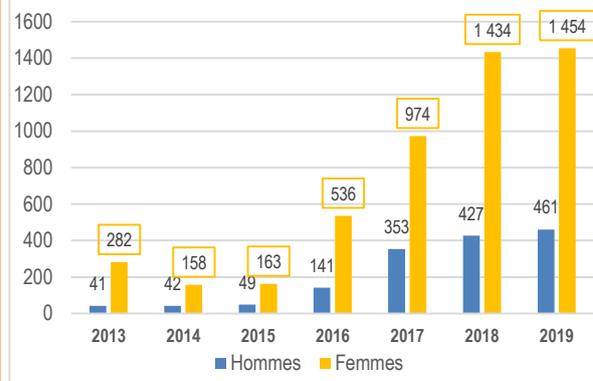


Tableau 44 : Cas de violences conjugales déclarées par région selon le sexe.

Région	Nombre total de cas			Variation par rapport à 2018	Femmes	
	2013	2018	2019		Proportion en 2019 (%)	Variation (%) par rapport à 2018
Boucle du Mouhoun	71	135	108	-20,0	83,3	-10,0
Cascades	10	149	47	-68,5	80,9	-64,8
Centre	47	147	282	91,8	79,1	90,6
Centre-Est	15	137	153	11,7	80,4	23,0
Centre-Nord	11	68	86	26,5	80,2	19,0
Centre-Ouest	36	127	152	19,7	75,7	7,5
Centre-Sud	10	59	110	86,4	63,6	79,5
Est	58	89	147	65,2	84,4	47,6
Hauts-Bassins	25	299	377	26,1	70,0	20,5
Nord	9	186	128	-31,2	73,4	-35,6
Plateau Central	6	97	65	-33,0	81,5	-32,9
Sahel	9	180	83	-53,9	84,3	-57,3
Sud-Ouest	16	188	177	-5,9	68,4	7,1
Ensemble	323	1 861	1 915	2,9	75,9	1,4

IV.4.3. Droits des personnes privées de liberté

Points saillants

- Surpopulation carcérale de l'ordre de 156,6% ;
- 62,96% d'établissements pénitentiaires surpeuplés ;
- Nombre élevé (40,5%) de détenus en attente de jugement.

Commentaire général

En 2019, le taux d'occupation des établissements pénitentiaires a connu une baisse de façon générale passant de 189,6% à 156,6%, soit 33 points. C'est dans les MAC de Djibo et de Ouagadougou, que le taux d'occupation a le plus baissé passant respectivement de 122,5 et 414,7% en 2018 à 33,3% et 160,8% en 2019. La surpopulation carcérale est une réalité dans la plupart des MAC à l'exception de celles de Diébougou 33,3%, Yako 56,7%, Kongoussi 61,7%, Nouna 68,3%, Baporo 73,8%, Tougan 87,5%, Koupéla 88,3% et Dori 91,7%. Les MAC les plus surpeuplées sont celles de Bobo Dioulasso avec 373,9%, Diapaga 226,7%, Fada N'Gourma 217,5%, Ouagadougou 208,3%, Boromo 202,5% et Banfora 200,8%. Sur un total de 27 établissements pénitentiaires, 17 sont en surpopulation carcérale soit 62,96%.

Quant au ratio détenus par GSP, de 2010 à 2019, il a également diminué passant de 6,6% à 4,2%. Le ratio le plus élevé est observé en 2019 à la MAC de Ouagadougou avec un GSP pour 08 détenus et le plus bas à Baporo avec un GSP pour 01 détenu.

Le nombre de détenus en attente de jugement dans les établissements pénitentiaires du Burkina Faso est élevé. En effet sur un total de 7 359 détenus, 2 979 sont en attente de jugement soit 40,5%. Par ailleurs, on note une avancée notable avec l'abandon des ordres de mise à disposition (OMD) depuis 2018.

Tableau 45 : Détenus par statut et proportion de détenus en attente de jugement au 31 décembre

Statut	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En attente de jugement	1 849	1 618	1 684	2 185	2 578	3 242	3 201	2 681	2 866	2 979
OMD	170	262	67	47	75	109	17	11	0	0
Condamnés	3 179	3 159	3 284	3 744	4 174	4 193	4 452	5 148	4 946	4 380
Ensemble des détenus	5 198	5 039	5 035	5 976	6 827	7 544	7 670	7 840	7 812	7 359
Proportion de détenus en attente de jugement	35,6%	32,1%	33,4%	36,6%	37,8%	43,0%	41,7%	34,2%	36,7%	40,5%

Source : Annuaires statistiques de la justice, MJ.

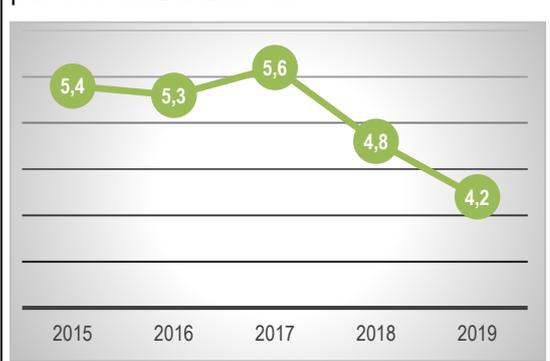
Tableau 46 : Taux d'occupation des EP et évolution du ratio détenus par GSP au 31 décembre

Etablissements pénitentiaires	Taux d'occupation (%) des EP					Ratio détenus par GSP				
	Valeurs			Ecart par rapport à :		Valeur			Ecart par rapport à :	
	2010	2018	2019	2010	2018	2010	2018	2019	2010	2018
Banfora	162,5	204,2	200,8	38,3	-3,4	7,0	4,1	3,6	-3,4	-0,5
Baporo	53,8	18,8	73,8	20	55	2,2	0,6	1,3	-0,9	0,7
Bobo-Dioulasso	306,7	400,0	373,9	67,2	-26,1	6,3	4,4	3,7	-2,6	-0,7
Bogandé	113,3	211,7	120,8	7,5	-90,9	6,2	5,4	3,2	-3	-2,2
Boromo	123,3	198,3	202,5	79,2	4,2	6,2	5,5	5,0	-1,2	-0,5
Dédougou	150,0	185,0	183,3	33,3	-1,7	5,1	4,0	3,3	-1,8	-0,7
Diapaga	87,5	189,2	226,7	139,2	37,5	5,0	5,3	6,6	1,6	1,3
Diébougou	-	161,7	185,8	-	24,1	0,0	5,0	5,4	5,4	0,4
Djibo	80,8	122,5	33,3	-47,5	-89,2	5,1	2,1	1,3	-3,8	-0,8
Dori	120,0	115,0	91,7	-28,3	-23,3	4,6	2,7	2,3	-2,3	-0,4
Fada N'gourma	277,5	255,8	217,5	-60	-38,3	11,9	5,7	4,5	-7,4	-1,2
Gaoua	154,2	160,0	156,0	1,8	-4	7,4	5,0	4,3	-3,1	-0,7
Kaya	204,2	134,2	140,8	-	-	6,4	3,5	3,0	-3,4	-0,5
Kongoussi	71,7	56,7	61,7	-10	5	3,7	2,0	1,9	-1,8	-0,1
Koudougou	199,2	215,0	187,5	-11,7	-27,5	6,5	4,4	3,9	-2,6	-0,5
Koupéla	-	88,3	88,3	-	0	-	2,5	2,7	-	0,2
Léo	105,0	85,0	107,5	2,5	22,5	6,3	2,4	2,4	-3,9	0
Manga	146,7	96,7	105,0	-41,7	8,3	11,0	2,9	3,4	-7,6	0,5
Nouna	47,5	96,7	68,3	20,8	-28,4	3,8	2,7	1,8	-2	-0,9
Orodara	30,0	113,3	105,0	75	-8,3	1,8	3,2	2,2	0,4	-1
Ouagadougou (MACO)	270,2	414,7	160,8	-109,4	-253,9	10,0	9,6	7,8	-2,2	-1,8
Ouagadougou (PHS)	-	133,4	208,3	-	74,9	-	4,7	5,7	-	1
Ouahigouya	141,7	197,5	170,8	29,1	-26,7	4,9	5,2	4,3	-0,6	-0,9
Tenkodogo	243,3	180,8	196,7	-46,6	15,9	9,7	4,3	5,0	-4,7	0,7
Tougan	94,2	95,0	87,5	-6,7	-7,5	6,3	3,2	2,3	-4	-0,9
Yako	-	53,3	56,7	-	3,4	-	1,7	2,0	-	0,3
Ziniaré	-	115,8	104,2	-	-11,6	-	3,2	2,7	-	-0,5
Ensemble	159,4	189,6	156,6	-2,8	-33	6,6	4,8	4,2	-2,4	-0,6

Graphique 49 : Evolution du taux d'occupation des EP au Burkina Faso



Graphique 50 : Evolution du ration détenus par GSP au Burkina Faso



V. Situation du civisme

Points saillants

- Participation effective de 2 burkinabè sur 5 en âge de voter aux scrutins de 2015

Commentaire général

Au cours de l'année 2015, 68 cas de justice privée ont été recensés. On entend par justice privée au sens des droits humains, une situation où les victimes de violations de leurs droits recourent à des pratiques extrajudiciaires pour se venger et/ou pour infliger des douleurs physiques, morales, psychologiques ou autres. En outre, 882 manifestations sur la voie publique ne respectaient pas la loi, soit 17,7% de l'ensemble des manifestations sur la voie publique. En 2017, la police a enregistré 78 000 contraventions en matière d'infraction au code de la route contre 70 270 en 2015.

Les taux de participants aux élections présidentielles et législatives de 2015 sont quasi identiques, soit respectivement 60,0% et 60,1%. Une observation de la population en âge de voter en 2015 montre un taux d'inscription de 65,6% aux deux élections de l'année. La proportion de burkinabè en âge de voter et ayant voté effectivement aux présidentielles de 2015 est de 39,4% et de 39,5% en ce qui concerne les législatives.

Les manifestations violentes en milieu scolaire ont plus que doublé en passant de 40 en 2016 à 104 en 2017.

Tableau 47 : Etat de quelques indicateurs du civisme

	Contraventions au code de la route	Manifestations violentes en milieu scolaire	Manifestations sur la voie publique	Manifestations sur la voie publique respectant la loi	Cas de justice privée	Opérateurs économiques contrôlés ayant fait l'objet d'amende	Proportion des opérateurs économiques contrôlés ayant fait l'objet d'amende
2015	70 270		4 977	4 095	68		
2016		40					
2017	78 000	104				11 816	97%

Tableau 48 : Participation aux élections en 2015.

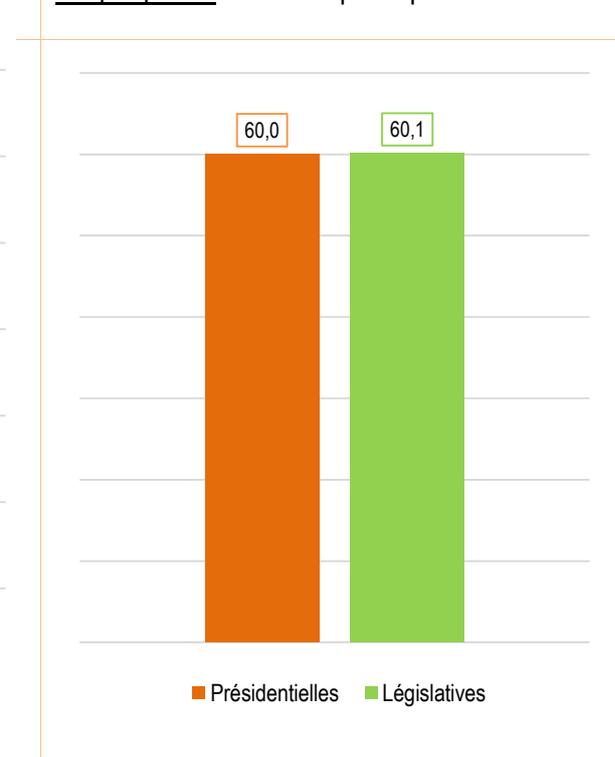
	Présidentielles	Législatives
Nombre d'inscrits	5 517 015	5 517 015
Nombre de votants	3 309 988	3 317 193
Taux de participation(en %)	60,0	60,1

Source : CENI

Graphique 51 : Participation aux élections en 2015



Graphique 52 : Taux de participation en 2015



Chiffres clés

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019
Population	18 450 494	19 034 397	19 632 147	20 244 080	20 870 060
Moyens					
Attachés en droits humains	99	100	112	121	144
Conseillers en droits humains	71	105	123	132	138
Dotations budgétaires (en millions)	16 809,3	20 150,8	27 150,2	31 275,2	1 590,9
Consommation budgétaire	15 987,2	19 916,4	24 080,1	21 181,0	1 589,4
Activités des droits humains et DIH					
Nombre de formations réalisées	44	45	34	57	60
Nombre de participants aux formations	1 461	2 645	2 120	2 027	1 744
Nombre de séances de sensibilisation	-	-	122	75	153
Nombre de participants aux séances de sensibilisation	-	-	16 010	8 274	6 329
Nombre de lecteurs reçus dans les SIEODH		3 521	5 058	5 998	5 165
Nombre de personnes reçues par les services d'écoute	71	341	308	328	232
Cas de violation et/ou d'atteinte aux droits humains enregistrés par les services du ministère	-	403	270	239	124
Activités du civisme					
Nombre de formations réalisées	5	15	21	16	5
Nombre de participants aux formations	280	649	959	773	203
Nombre de séances de sensibilisation	-	-	136	99	52
Nombre de participants aux séances de sensibilisation	-	-	22 996	20 103	15 461
Droits civils et politiques					
Affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie	637	911	972	921	874
Affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte à l'intégrité physique	1194	1551	1 707	1 664	1 455
Proportion (%) de provinces ne disposant pas de TGI	46,7	44,4	44,4	44,4	44,4
Temps moyen de traitement des affaires civiles	2 mois 21 jrs	2 mois 7 jrs	2 mois	1 mois 21 jrs	1 mois 27 jrs
Temps moyen de traitement des affaires commerciales	7 mois 3 jrs	6 mois 27 jrs	6 mois 27 jrs	7 mois 02 jrs	7 mois 3 jrs
Temps moyen de traitement des affaires sociales	1 an 3 mois	1 an 2 mois	1 an 2 mois	1 an 2 mois	1 an 1 mois
Temps moyen de traitement des affaires de FD	1 mois 21 jrs	3 mois 6 jrs	2 mois 20 jrs	2 mois 02 jrs	3 mois 19 jrs
Temps moyen de traitement des affaires de CD	10 mois 12 jrs	12 mois 29 jrs	1 an 2 mois	12 mois 13 jrs	14 mois
Temps moyen de traitement des affaires en instruction	4 ans	3 ans 8 mois	4 ans 2 mois	4 ans 2 mois	4 ans 5 mois
Ratio magistrats pour 100 000 habitants	2,4	2,5	2,6	2,5	2,5
Ratio avocats pour 100 000 habitants	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Ratio huissiers pour 100 000 habitants	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Ratio notaires pour 100 000 habitants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Rayon moyen d'accès à un TGI	60,3	59,1	59,1	59,1	59,1
Victime de mariage forcé	785	336	710	939	813
Victime de mariage précoce	172	176	267	381	513
Nombre de radios fonctionnelles	150	151	163	164	163
Nombre de télévisions fonctionnelles	22	26	29	29	29
Nombre de presse écrite	41	41	68	68	82
Nombre de presse en ligne	28	36	36	36	-
Droits économiques, sociaux et culturels					
Taux brut d'admission au primaire (TBA)	98,8	100,1	102,6	104,8	98,0
Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire	83,7	86,1	88,5	90,7	88,8
Taux d'achèvement au primaire (TAP)	58,4	58,2	60,3	63,0	61,7

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019
Taux brut d'admission (TBA) au post-primaire	49,6	44,6	41,8	49,9	45,7
Taux brut de scolarisation (TBS) au post-primaire	44,9	46,6	49,0	52,0	50,5
Taux d'achèvement au post-primaire (TACH)	26,4	29,2	35,4	40,6	38,9
Taux brut d'admission (TBA) au secondaire	12,1	17	15,2	16,5	25,0
Taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire	13,2	15	16,2	17,6	21,6
Taux d'achèvement au secondaire (TACH)	11,3	9,8	11,2	14,8	15,4
Rayon d'action moyen théorique en km (y compris le privé) à un centre de santé	6,2	6,1	6	5,9	-
Proportion (%) de CSPS remplissant les normes en personnel	94,3	93,2	91,0	84,8	-
Ratio habitants/médecin	15 518	15 836	14 404	12 000	-
Ratio habitants/pharmacien	71 514	80 997	83 898	84 703	-
Ratio habitants/infirmier d'Etat	4 243	4 108	3 619	3 281	-
Ratio habitants/infirmier (IB+IDE)	2 669	2 663	2 610	2 419	-
Ratio habitant/SFE-ME	7743	7 378	5 874	5 510	-
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	65	65,3	66,2	67,3	68,4
Droits catégoriels					
Nombre d'enfants victimes de violence répertoriés	6 226	3 982	7 330	8 637	10 986
Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié	83,4	80,9	83,9	83,1	-
Taux d'occupation (en%) des établissements pénitentiaires au 31 décembre	188,6	186,2	190,3	189,6	156,6
Taux d'encadrement des détenus par GSP	5,4	5,3	5,6	4,8	4,2
Situation du civisme					
Taux de participation aux élections présidentielles	60	-	-	-	-
Taux de participation aux élections législatives	60,1	-	-	-	-

Liste des tableaux

Tableau 1 : Effectifs du personnel du ministère au 31 décembre	25
Tableau 2 : Effectif du personnel spécifique par sexe, par position et par catégorie au 31 décembre	25
Tableau 3 : Effectifs du personnel spécifique (ADH et CDH) selon la tranche d'âge au 31 décembre	25
Tableau 4 : Allocations et consommations budgétaires du ministère (en millions de FCFA).....	27
Tableau 5 : Allocations budgétaires destinées aux activités des droits humains selon l'origine (millions de FCFA)	27
Tableau 6 : Nombre de séances et participants aux formations et sensibilisations sur les droits humains	31
Tableau 7 : Nombre de séances et participants aux formations sur l'approche basée sur les droits humains	31
Tableau 8 : Candidatures et montants des appuis financiers aux OSC au titre des appels à projets.....	31
Tableau 9 : Nombre de participants et de séances de formation sur le droit international humanitaire.....	31
Tableau 10 : Participants aux séances de formation sur le DIH selon la cible en 2019.....	31
Tableau 11 : Nombre de lecteurs enregistrés au ministère par région et selon le sexe	33
Tableau 12 : Nombre de personnes orientées par les services du ministère par région selon le sexe	33
Tableau 13 : Proportion (%) de lecteurs enregistrés dans les centres du MDHPC selon la profession et la région en 2019.....	33
Tableau 14 : Cas de violation et/ou d'atteinte aux droits humains selon la catégorie de droits et le mode de saisine en 2019	35
Tableau 15 : Situation globale du stock de cas en suivi au 31 décembre 2019 selon la catégorie de droit	35
Tableau 16 : Cas de violation et/ou d'atteinte aux droits humains et victimes enregistrés par les services du ministère selon la catégorie de droit au 31 décembre 2019.....	35
Tableau 17 : Nombre de séances et participants aux formations et sensibilisations sur le civisme	37
Tableau 18 : Nombre de séances et participants aux formations et sensibilisations sur la tolérance et la paix	37
Tableau 19 : Observatoires de prévention et de gestion des conflits communautaires mis en place au 31 décembre	37
Tableau 20 : Affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie	41
Tableau 21 : Rayon moyen d'accès à un TGI et de la proportion de provinces ne disposant pas de TGI	43
Tableau 22 : Durée moyenne de traitement des affaires par matière	43
Tableau 23 : Nombre de demandeurs et de bénéficiaires du fonds d'assistance judiciaire.....	43
Tableau 24 : Evolution de l'effectif des cas de mariage forcé et de mariage précoce par région	45
Tableau 25 : Indice de la liberté de la presse.....	47
Tableau 26 : Nombre de salles de classe et salles sans enseignants au primaire	49
Tableau 27 : Etablissements selon le niveau d'enseignement.....	49
Tableau 28 : Classes sans enseignants par région au primaire en 2018/2019	49
Tableau 29 : Proportions (%) d'élèves selon la distance moyenne parcourue	49
Tableau 30 : Taux brut d'admission, de scolarisation et d'achèvement selon le niveau d'enseignement	51
Tableau 31 : Evolution du nombre d'infrastructures disponibles par type de structure sanitaire	53
Tableau 32 : Personnel de santé et ratio habitants par personnel de santé	53
Tableau 33 : Indicateurs de pauvreté (monétaire) en 2014 selon le milieu de résidence et le sexe (en %)	55
Tableau 34 : Indicateurs de pauvreté (monétaire) selon le sexe et la région (en %)	55
Tableau 35 : Répartition des ménages selon le milieu et la zone de résidence	55
Tableau 36 : Prévalence de la sous-alimentation (%) et ampleur du déficit alimentaire par région en 2014.....	55
Tableau 37 : Taux d'accès (en %) à l'eau potable et à l'assainissement selon le milieu de résidence et par région	57
Tableau 38 : Répartition des ménages (%) selon le lieu d'aisance par milieu de résidence et région en 2015.....	57
Tableau 39 : Mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence en 2015	57
Tableau 40 : Variations du nombre d'enfants en conflit avec la loi et de celui des mineurs en danger	61
Tableau 41 : Nombre d'enfants entrés dans les maisons d'arrêt et de correction	61
Tableau 42 : Répartition des usagers enfants des services enfance par type de cas en 2019	61
Tableau 43 : Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires.....	63
Tableau 44 : Cas de violences conjugales déclarées par région selon le sexe	63
Tableau 45 : Détenus par statut et proportion de détenus en attente de jugement au 31 décembre	65
Tableau 46 : Taux d'occupation des EP et évolution du ratio détenus par GSP au 31 décembre.....	65
Tableau 47 : Etat de quelques indicateurs du civisme	69
Tableau 48 : Participation aux élections en 2015.....	69

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution des effectifs du personnel spécifique.....	25
Graphique 2 : Répartition du personnel spécifique par catégorie et par sexe (%) au 31 décembre	25
Graphique 3 : Répartition (%) du personnel spécifique par ancienneté dans l'administration au 31 décembre 2019	25
Graphique 4 : Dotations et consommations des crédits délégués des DRDHPC en 2019 (millions de FCFA)	27
Graphique 5 : Allocations budgétaires des structures selon la provenance (millions FCFA).....	27
Graphique 6 : Consommations budgétaires des structures selon la provenance (millions FCFA)	27
Graphique 7 : Evolution du nombre d'OSC partenaires du ministère au 31 décembre	31
Graphique 8 : Montants des appuis financiers aux OSC au titre des appels à projets (FCFA)	31
Graphique 9 : Evolution du nombre de personnes formées sur le DIH.....	31
Graphique 10 : Evolution du nombre de lecteurs enregistrés dans les centres de documentation du MDHPC	33
Graphique 11 : Evolution du nombre de personnes orientées par les services du MDHPC	33
Graphique 12 : Cas d'atteintes et/ou de violations des droits humains enregistrés selon la catégorie.....	35
Graphique 13 : Situation des cas d'atteintes et/ou de violations des droits humains selon la catégorie	35
Graphique 14 : Nombre de victimes enregistrées selon le sexe par structure du ministère	35
Graphique 15 : Evolution du nombre de participants aux séances de formation et de sensibilisation sur le civisme	37
Graphique 16 : Evolution du nombre d'observatoires de prévention et de gestion des conflits communautaires mis en place	37
Graphique 17 : Observatoires de prévention et de gestion des conflits communautaires au 31 décembre 2019	37
Graphique 18 : Evolution des affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie	41
Graphique 19 : Evolution du nombre d'affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie.....	41
Graphique 20 : Nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans les TGI relatives à l'atteinte à l'intégrité physique.	41
Graphique 21 : Affaires nouvelles enregistrées dans les TGI relatives à l'atteinte à l'intégrité physique par type d'infraction en 2019	41
Graphique 22 : Evolution des ratio huissiers et notaires pour 100 000 habitants	43
Graphique 23 : Evolution des ratio magistrats et avocats pour 100 000 habitants	43
Graphique 24 : Victimes de mariage forcé selon le sexe	45
Graphique 25 : Victimes de mariage précoce selon le sexe	45
Graphique 26 : Evolution du nombre de victimes de mariage forcé et de mariage précoce	45
Graphique 27 : Evolution du nombre de radios du Burkina Faso par catégorie.....	47
Graphique 28 : Evolution du nombre de télévisions fonctionnelles du Burkina Faso par catégorie.....	47
Graphique 29 : Repartition de radios selon la catégorie en 2019	47
Graphique 30 : Repartition des télévisions fonctionnelles selon la catégorie en 2019	47
Graphique 31 : Evolution du nombre de médias de presse écrite	47
Graphique 32 : Proportion (%) de salles sans enseignants* au primaire	49
Graphique 33 : Evolution du TBA, TBS et TAP du primaire	51
Graphique 34 : Evolution du TBA, TBS et TACH du post-primaire	51
Graphique 35 : Evolution du TBA, TBS et TACH du secondaire	51
Graphique 36 : Taux brut de transition du secondaire au supérieur (%) selon le sexe.....	51
Graphique 37 : Evolution du nombre d'établissements supérieurs par statut	51
Graphique 38 : Evolution des ratios habitants par médecin et pharmacien	53
Graphique 39 : Evolution des ratios Habitants par Infirmier et SFE-ME	53
Graphique 40 : Proportion (%) de CSPS remplissant la norme en personnel	53
Graphique 41 : Taux d'emploi (%) de la population par région en 2015	59
Graphique 42 : Evolution du taux de chômage (par région en 2015).....	59
Graphique 43 : Evolution du taux de chômage (sens BIT) selon le milieu de résidence (en %).....	59
Graphique 44 : Nombre de mineurs en conflit avec la loi enregistrés par les juges des enfants	61
Graphique 45 : Evolution du nombre de mineurs en danger enregistrés par les juges des enfants	61
Graphique 46 : Ratio enfants entrés pour 100 000 enfants de 13 à 18 ans.....	61
Graphique 47 : Evolution du taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié.....	63
Graphique 48 : Nombre de cas de violences conjugales déclarés par sexe.....	63
Graphique 49 : Evolution du taux d'occupation des EP au Burkina Faso	65
Graphique 50 : Evolution du ration détenus par GSP au Burkina Faso	65
Graphique 51 : Participation aux élections en 2015	69
Graphique 52 : Taux de participation en 2015	69

